

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2011

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°929 SEANCE DU VENDREDI 8 JUILLET 2011**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.*

M. Karl OLIVE, *l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents* : Mme Aubert, M. Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vialay, Vignier.

*Excusés* : MM. Barth (pouvoir à Mme Mary), Colin (pouvoir à M. Lequiller), Vandewalle (pouvoir à M. Schmitz), Vignier (pouvoir à M. Sylvestre), Wane (pouvoir à M. Deligné).

### *Communications diverses*

M. LE PRESIDENT – Je vous informe que Jean-Marc Galland vient d'être nommé directeur de cabinet du préfet des Yvelines, son prédécesseur, Michel Heuzé, ayant été nommé sous-préfet de Forbach. Jean-Marc Galland, né en 1970, était auparavant conseiller technique au cabinet du ministre de l'Intérieur. Je l'ai d'ores et déjà rencontré et il m'a chargé de vous dire qu'il se tenait à la disposition de chacun d'entre vous. Nous savons tous l'importance de la cheville ouvrière qu'est le directeur de cabinet du préfet et son rôle d'interface entre les élus de terrain que nous sommes et le préfet.

M. LE PRESIDENT – J'ai inauguré récemment le collège de Clagny à Versailles. J'ai à cette occasion, avec le concours de la directrice de la communication, fait éditer une plaquette que nous réaliserons pour tous les collèges, de façon à mieux faire connaître le rôle essentiel du Département dans le domaine scolaire, notamment pour l'équipement numérique des établissements. C'est de nature à renforcer l'attractivité de nos établissements. Je vous ai fait remettre un exemplaire de cette plaquette.

Vous a également été remis un numéro du journal *Info Département* 78, tiré à quatre mille exemplaires et adressé à tous ceux qui travaillent pour le compte du Département. Les Journées du personnel, organisées le troisième vendredi de juin au domaine de Madame Elisabeth, ont connu un très grand succès – je remercie tout particulièrement Daniel Level qui nous a aidés à leur organisation et me réjouis que beaucoup d'entre vous, notamment les nouveaux élus, y soient venus à la rencontre de nos personnels. Nous avons accueilli plus de 1 400 salariés du Département. Cela a été l'occasion de mieux faire connaître entre directions tout ce qui est fait au profit des Yvelinois.

### *Marchés à procédure adaptée*

M. LE PRESIDENT – Conformément à l'article L 3221-11 du code général des collectivités territoriales, nous vous avons remis la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 12 avril 2011 et le 4 juillet 2011, conformément à la délégation que vous m'avez donnée. Cette liste sera annexée au compte-rendu de cette séance.

*Le Conseil général prend acte de cette communication.*

### *Communication de pièces manquantes*

M. LE PRESIDENT – En raison d'un problème de reprographie, vous ont été distribuées sur table les annexes manquantes au rapport « Répartition départementale du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'exercice 2010 », ainsi qu'au rapport « Attribution de subventions aux écoles de musique et de danse (aides au fonctionnement et aides à l'acquisition d'instruments de musique) - Délégation à la Commission permanente ».

### *Contrats eau*

M. BEL, *rapporteur* – Depuis la création du dispositif des contrats eau, 225 contrats ont été signés. Quatre-vingt-seize sont en cours, représentant un engagement financier de 81,7 millions d'euros en investissement et 103 062 euros en fonctionnement.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver les quatre contrats eau des trois communes de Davron, Montesson, Le Port-Marly et de la communauté de communes du pays houdanais (CCPH), ainsi que de compléter les deux contrats eau de la commune de Beynes et de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, pour un montant total de subventions de 501 105 euros.

Pour des études générales, subventionnées à hauteur de 10%, la commune de Davron et la communauté de communes du pays houdanais recevront respectivement 1 696 euros et 13 640 euros pour un diagnostic des installations d'assainissement non collectif.

Pour divers travaux de dépollution des eaux usées et pluviales, subventionnés à 35% pour les collectivités rurales et 15% pour les collectivités urbaines, la commune de Montesson recevra 24 453 euros et la commune du Port Marly 28 557 euros.

Le contrat eau de la commune de Beynes et celui de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines seront, pour leur part, complétés à hauteur respective de 167 839 euros et de 264 920 euros.

Un bassin de stockage et un poste de refoulement des effluents unitaires seront créés à Porcheville.

Enfin, l'annulation d'une opération au contrat eau de la commune d'Ecquevilly permet par avenant de diminuer la subvention départementale de 7 127 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – J'étais hier à Davron où j'ai, une nouvelle fois, pu mesurer combien cette aide du Département était essentielle pour les communes, notamment les plus petites d'entre elles. Cet excellent dispositif est très sollicité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrats départementaux***

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder trois contrats départementaux pour un montant total de subvention de 1 350 000 euros.

La commune de Buchelay souhaite acquérir un terrain pour y construire un complexe sportif, réaliser cette construction, en aménager les abords et créer un skate park pour un montant total de travaux de 3 640 044 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30% et compte tenu des plafonds retenus, à une subvention de 450 000 euros.

La commune de Carrières-sous-Poissy envisage de réhabiliter et d'agrandir l'école maternelle « Mistral », restructurer la cantine du groupe scolaire « Provence » et y créer un accueil de loisirs maternel, enfin agrandir la cantine du groupe scolaire « Bretagne », pour un montant total de travaux de 1 902 500 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30%, à une subvention de 450 000 euros.

La commune de Porcheville projette de construire un centre de loisirs sans hébergement, une bibliothèque et une salle polyvalente, d'en aménager les espaces extérieurs et d'y créer un parking, pour un montant total de travaux de 8 294 933 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30%, à une subvention de 450 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrat de centre ville***

M. JOUY, *rapporteur* – Le contrat de centre ville est un dispositif exceptionnel du Conseil général sur la période 2007-2013 visant à soutenir les projets de reconquête urbaine par le maintien et le développement du commerce de proximité et des activités artisanales dans les centres villes. Il vous est proposé d'approuver le contrat de la commune de Montfort-l'Amaury pour la période 2011-2013, représentant une subvention totale de 225 000 euros.

Montfort-l'Amaury bénéficie d'une offre commerciale dense, diversifiée et de qualité. Le commerce est, avec le tourisme, un pilier de l'économie de la commune. Toutefois, la concurrence des zones commerciales aux alentours et le manque de dynamisme du marché dominical, actuellement excentré, menacent son rôle de centre bourg à l'échelle du bassin de vie. Le présent contrat lui permettra d'aménager un espace où pourra se tenir le marché hebdomadaire en centre ville et d'y améliorer sensiblement l'offre de stationnement, ce qui profitera à l'activité commerciale. L'architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable de principe à cet aménagement.

Il vous est proposé que le Département participe au financement de l'opération à hauteur de 225 000 euros, soit 30% d'un montant de travaux plafonné à 750 000 euros. La commune a déposé une demande d'aide auprès du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

M. PLANCHENAUT – Je remercie l'assemblée départementale de sa décision.

M. LE PRESIDENT – La commune de Montfort-l'Amaury, bien que ne comptant qu'un peu plus de 3 000 habitants, est connue bien au-delà des Yvelines. Son rayonnement est considérable, du fait

notamment de la maison-musée du compositeur Maurice Ravel qui y vécut de 1921 jusqu'à sa mort en 1937.

### *Contrats de développement de l'offre résidentielle*

M. LEBRUN, *rapporteur* – Entre 2006 et 2010, 80 contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) ont été signés pour la réalisation de 32 222 logements, dont 28% en locatif social et 8% en accession sociale à la propriété. Le nombre moyen de logements programmés est de 400 par contrat. 51% des logements prévus dans ces 80 CDOR sont terminés ou commencés à ce jour, soit 16 400 nouveaux logements en cours de construction ou déjà livrés, avec le concours direct du Conseil général. Une vingtaine de contrats seront signés en 2011, dont huit pourraient l'être avec des communes ayant déjà bénéficié d'un premier CDOR. Les réalisations atteignent 62% de la programmation globale sur le territoire de l'OIN (opération d'intérêt national) de la Seine Aval et 43% sur celui de l'OIN de Paris- Saclay.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver quatre nouveaux CDOR.

La commune de Châteaufort souhaite réaliser en trois ans 56 logements, dont 28% en locatif social et 16% en accession sociale à la propriété. L'aide du Département se montant à 5 000 euros par logement supplémentaire produit par rapport à la moyenne de la construction constatée entre 2000 et 2004, elle recevrait 250 000 euros.

Dans les mêmes conditions, les communes de Dammartin-en-Serve et Evequemont recevraient respectivement 75 000 euros et 15 000 euros pour réaliser sur la même période, la première quinze logements, la seconde trois, tous en locatif social.

Enfin, la commune de Chanteloup-les-Vignes souhaite signer un deuxième CDOR visant à produire 126 logements sur trois ans, dont au minimum 10% en locatif social et 10% en accession sociale, ce qui lui ouvre droit, dans les conditions précitées, à une aide totale de 630 000 euros. Ces logements seront principalement construits dans deux quartiers, avec le double objectif de « sécuriser les primo-accédants aux revenus modestes » et de « favoriser un habitat durable faisant appel aux filières innovantes de l'éco-construction ».

Il faut également porter de 3 060 000 à 3 200 000 euros le montant de l'aide approuvée le 27 avril 2007 pour le premier CDOR de cette commune qui portait sur la période 2007-2009 et a été prorogé d'un an en 2010. La commune s'était initialement engagée à produire 366 logements sur trois ans, dont 20% à caractère social. Au 31 décembre 2010, elle en avait commencé 400. L'aide qui lui est accordée doit donc être recalculée en en tenant compte.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Ce dispositif innovant des CDOR, reconnu comme tel par toutes les autres collectivités de la région, connaît un très grand succès puisque nous approchons la signature du centième contrat. Ces contrats bénéficient à l'ensemble du territoire départemental, qu'il s'agisse du territoire des deux OIN, de la frange la plus urbanisée de notre département ou de la zone rurale.

Je remercie les services pour la qualité de leur travail – nous n'hésitons pas à proroger les contrats lorsque cela se révèle nécessaire, notamment lorsque les communes sont confrontées à des difficultés de réalisation liées aux retards pris par les promoteurs – et tiens à souligner le rôle essentiel joué par l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY). C'est grâce à son action que toutes ces constructions ont pu voir le jour. Il fallait que les CDOR, qui ne sont qu'un outil, puissent être relayés par une maîtrise du foncier. Je remercie notre collègue Maurice Solignac du soin diligent qu'il y a apporté.

M. TISSIER – On va encore densifier l’habitat à Chanteloup-les-Vignes. Alors que l’on s’appête donc à accueillir de nouvelles populations dans un secteur déjà fragile, il faut impérativement que l’Etat consente un effort substantiel en matière de sécurité. Je ne m’étends pas sur les problèmes actuels : ils sont connus.

M. LE PRESIDENT – J’ai rencontré le maire de la ville il y a quelques semaines lors de l’inauguration de divers aménagements paysagers et de voirie, participant de la résidentialisation de ces quartiers. Ils doivent y rendre l’espace plus convivial et y faciliter l’exercice des missions de sécurité. Ont ainsi été créées des pénétrantes dans ces quartiers jusqu’à présent très refermés sur eux-mêmes et les constructions qui ont pu voir le jour grâce aux CDOR participent à l’amélioration générale du cadre de vie. Le maire comme le sous-préfet sont tous deux extrêmement attentifs aux aspects de sécurité et toutes les opérations menées avec les crédits accordés par l’Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) les ont pris en compte.

J’indique à Joël Tissier que j’ai souhaité que la caserne des pompiers puisse être reconstruite dans un lieu plus sûr.

L’OPIEVOY, principal bailleur à Chanteloup-les-Vignes, a un rôle prépondérant à jouer, le parc social y souffrant d’un gros retard en matière de réhabilitation.

M. ESNOL – Il y a en effet un gros problème d’effectifs de police dans ce secteur qui dépend du commissariat de Conflans-Sainte-Honorine. Les effectifs ont régressé alors même que le territoire de la circonscription s’est agrandi, puisque la commune de Maurecourt, qui relevait auparavant de la zone de gendarmerie, y est désormais incluse.

Je partage l’inquiétude de notre collègue Joël Tissier. Ce me paraît une erreur que de densifier encore l’habitat et de construire en nombre des logements sociaux en Seine Aval, secteur déjà extrêmement sensible qui manque d’effectifs de police. Les Mureaux sont tout proches. Cergy-Saint Christophe est également à deux pas. Nous avons interpellé le préfet à plusieurs reprises à ce sujet. Je ne m’étendrai pas sur le constat de la Cour des comptes dans le rapport récent qu’elle a consacré à l’emploi des forces de sécurité. Densifier à cet endroit me paraît d’autant plus un mauvais choix qu’on attend toujours les infrastructures routières et de transport collectif qui font cruellement défaut.

M. LE PRESIDENT – Nous veillons à ce que les programmes des CDOR comportent en nombre suffisant des logements en accession sociale à la propriété, de façon que de nouvelles populations viennent habiter dans ces quartiers et que la proportion totale de logements sociaux, grâce aux CDOR, y diminue. C’est d’ailleurs pour attirer ainsi de nouveaux habitants que Catherine Arnoux a souhaité signer un deuxième CDOR.

MME MARY – Les effectifs de police doivent bien sûr être suffisants, mais il faudrait aussi que la justice joue son rôle. Hier même au tribunal de Versailles, étaient présentés plusieurs jeunes, qui avaient fait l’objet d’une enquête de police durant deux ans et demi pour trafic de drogue. Contre l’avis du procureur, la juge, considérant qu’il s’agissait de petite délinquance locale, ne les a condamnés qu’à six mois de prison avec sursis. Or, je préjuge que le trafic n’a pas dû cesser. Les policiers sont consciencieux. Encore faudrait-il que la justice fasse, à son tour, correctement son travail.

M. LE PRESIDENT – J’appellerai l’attention du préfet sur ce point. Je me ferai également l’interprète de vos préoccupations auprès du procureur de la République, que je rencontre régulièrement.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

## *Aménagement de chambres d'hôtes à Saint-Forget*

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 8 100 euros à M. et Mme de Bryas pour l'aménagement de cinq chambres d'hôtes à Saint-Forget. Les bénéficiaires seront liés pour dix ans au Relais départemental des gîtes de France des Yvelines : en cas de cessation d'activité, ils seront tenus de rembourser la subvention au prorata du nombre d'années restant à courir.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. SYLVESTRE – Nous voterons bien entendu ce rapport. Nous espérons toutefois que le tarif de ces chambres sera abordable. Le château est, lui, loué du lundi au vendredi 3 400 euros, le samedi 4 200 euros, et l'orangerie 1 800 euros.

M. LE PRESIDENT – Ces chambres sont aménagées dans des communs du château ou des bâtiments ayant perdu leur vocation agricole. Le château de Saint-Forget est connu pour accueillir de nombreux mariages.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

## *Programme « Habiter mieux » – Contrat local d'engagement*

M. ESNOL, *rapporteur* – En complément des aides apportées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et d'autres partenaires publics comme les caisses de retraite, les caisses d'allocations familiales ou la Région, le Département apporte son concours financier pour améliorer le confort des logements, adapter l'habitat aux besoins et permettre aux plus modestes de rester dans leur logement. En moyenne, 800 logements bénéficient ainsi d'une aide chaque année.

Le programme « Habiter mieux », lancé par l'ANAH en octobre 2010, est un élément-clé du « plan Bâtiment » du Grenelle de l'environnement. Il consiste à verser une prime de l'ANAH de 1 100 euros à tout propriétaire modeste qui occupe un logement de plus de quinze ans et qui engage des travaux visant à améliorer d'au moins 25% l'efficacité énergétique. L'octroi de cette aide est subordonné à l'existence d'un contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique, signé avec la collectivité où est situé le logement. Cette aide peut être complétée. Dans ce cas, elle est automatiquement augmentée du même montant que celle de la collectivité, dans la limite de 1 600 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver le contrat local d'engagement du programme « Habiter mieux », qui sera conclu dans un premier temps pour la période 2011-2013. Le Conseil général apportera une aide complémentaire de 500 euros aux propriétaires occupants éligibles.

Un bilan annuel d'exécution sera transmis à la direction de l'action territoriale de l'ANAH, au Préfet et au Président du Conseil général.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce dossier tout à fait novateur m'a été présenté par Dominique Braye, président de l'ANAH. Beaucoup de propriétaires modestes sont confrontés à une grande précarité énergétique. L'intérêt de ce contrat local d'engagement est que, dès lors que le Département apporte une aide de 500 euros, l'ANAH abonde la sienne de 500 euros, si bien que, comme il y a déjà une aide de 1 100 euros, on arrive à un total de 2 600 euros. L'une des difficultés sera de repérer les propriétaires, souvent âgés, dans l'incapacité financière de réaliser les travaux nécessaires.

Les maires auront un rôle très important dans le repérage des foyers éligibles. Beaucoup de départements ont déjà conclus de tels contrats. Il était important que nous le fassions à notre tour et que nous nous montrions un partenaire exemplaire de l'ANAH.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention à l'Agence régionale de développement Ile-de-France***

M. GOURDON, *rapporteur* – Créée en décembre 2000 par le Conseil régional, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la CRCI Paris Ile-de-France, l'Agence régionale de développement (ARD) est une association qui a pour rôle d'assurer la promotion de l'Ile-de-France auprès des acteurs économiques internationaux, d'inciter des entreprises étrangères à s'y implanter, via notamment des filiales, et y créer des emplois, en les aidant à résoudre les difficultés de tous ordres qu'elles peuvent rencontrer.

L'Ile-de-France est la première région de France bénéficiaire des investissements directs à l'étranger (IDE) créateurs d'emplois. En 2010, seize projets d'implantation ont été menés à bien dans les Yvelines, aboutissant à la création de 259 emplois.

Il vous est proposé de signer pour 2011 une convention avec l'ARD qui mettra en avant l'attractivité de notre département, avec une attention particulière pour l'industrie automobile et ses activités périphériques, et d'accorder pour ce faire une subvention de 70 000 euros à l'Agence.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite rendre hommage à notre collègue Yves Vandewalle, vice-président chargé du développement économique, qui a incité le Département à adhérer à l'ARD. La concurrence est très vive entre territoires franciliens pour attirer les entreprises. Paris et les Hauts-de-Seine se taillent la part du lion. Les Yvelines se classent au troisième rang. L'ARD peut nous aider à nous y maintenir. Nous étions le seul département francilien à ne pas y adhérer encore.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Plan d'appui à la filière automobile – Deuxième appel à projets***

M. OLIVE, *rapporteur* – Il vous est proposé de lancer un deuxième appel à projets « Véhicule intelligent – ville du futur » doté, comme le premier, de 3 000 000 euros, afin d'aider à la mise au point de véhicules électriques dits intelligents. Outre une motorisation électrique, ces véhicules devront pouvoir fonctionner en mode manuel ou en mode automatique. La conduite automatique devra notamment permettre de déplacer le véhicule vers son lieu de stationnement sans conducteur à bord.

Cet appel à projets poursuit un triple objectif : encourager l'innovation en donnant à des PME les moyens financiers de réaliser des démonstrateurs de véhicules répondant à une attente sociétale forte ; encourager l'initiative et la création d'entreprises dans un secteur économique en mutation ; faire connaître le plus largement possible, sur le plan national et international, le département des Yvelines comme département de l'innovation automobile et augmenter l'attractivité de sa Vallée de l'automobile.

L'appel à projets sera lancé fin août et les dossiers sélectionnés avant la mi-janvier 2012, de façon que les lauréats puissent être annoncés à l'occasion du Salon international de l'automobile de

Genève. Les démonstrateurs seront réalisés entre mars 2012 et mars 2013, les modèles étant présentés au Salon de Genève 2013.

Une autorisation de programme, relative à ce projet, sera ouverte au budget primitif 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les retombées pour les entreprises lauréates sont à la fois qualitatives et quantitatives. Muses, Induct et AKKA, les trois lauréats du premier appel à projets que nous avons présentés au dernier Salon de Genève, nous l’ont confirmé. Toutes estiment avoir gagné en notoriété et crédibilité. Elles ont rempli leur carnet de commandes, et même, pour certaines d’entre elles, créé des emplois dans le département. Devant cette réussite, j’ai souhaité lancer immédiatement un deuxième appel à projet. La présence de notre Département au Salon de Genève m’a permis en qualité de président du Conseil général de resserrer nos liens avec les présidents de PSA et Renault.

A ce sujet, je souhaite vous donner lecture d’un courrier du directeur de Renault Flins, Olivier Remoleux. Celui-ci a souhaité démentir certaines rumeurs parues dans la presse liées au retard d’implantation de l’usine de fabrication de modules de batteries. « Le projet du site de fabrication de modules de batteries à Flins n’est nullement remis en cause, écrit-il. La pose de la première pierre aura lieu au deuxième trimestre 2012 et le démarrage de la production est prévu en 2014. Il faut en effet environ deux ans pour construire un site industriel comme celui-ci et démarrer la fabrication en série. Le décalage de production à Flins n’aura pas d’impact social ni d’impact sur le lancement commercial des véhicules électriques de Renault. » « Renault se fournira en batteries auprès d’autres fournisseurs », poursuit-il, précisant en conclusion : « L’usine poursuit activement sa transformation pour se préparer à l’enjeu du véhicule électrique et recrute actuellement des techniciens et des managers en fabrication, maintenance, qualité et logistique. Plus d’une centaine de personnes seront ainsi recrutées d’ici à la fin de l’année. » Ce courrier est de nature à nous rassurer tant sur l’implantation pour une longue durée de Renault à Flins que sur la construction de l’usine de batteries, à laquelle sera adjointe un site d’écodéconstruction. Renault tiendra son pari, comme son président directeur général, Carlos Ghosn, nous l’avait assuré lors de son déplacement sur le site.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Implantation de la plate-forme Move’eo-Dege à Satory***

M. LE PRESIDENT – Avant de donner la parole à notre rapporteur, Joël Loison, j’indique que ce dossier constitue la première brique du projet particulièrement ambitieux d’un Institut d’excellence automobile, que le Conseil général entend soutenir avec détermination et que j’ai récemment défendu devant la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet. J’espère que ce projet pourra être éligible au grand emprunt. L’ambition est qu’il devienne le premier institut européen de recherche appliquée de formation et de soutien aux PME pour les technologies des véhicules du futur. C’est le projet phare de toute la filière automobile. Renault et PSA se sont très fortement impliqués et ont travaillé en partenariat. Cet institut sera implanté à Satory sur un site où existent déjà les pistes d’essais – j’ai tout récemment insisté auprès du Préfet sur la nécessité de conserver ces pistes. Le technocentre de Renault à Guyancourt et le laboratoire de recherche-développement de PSA à Vélizy sont aussi à proximité immédiate, ce qui est un atout supplémentaire.

Le premier gros investissement sur ce site unique en France concerne la plate-forme Mov’eo Dege qui concevra de nouveaux moteurs hybrides et électriques. En liaison avec ce projet, une importante pépinière d’entreprises y sera également réalisée par la Chambre de commerce et d’industrie. Les autres investissements comprendront des équipements technologiques, des laboratoires et des écoles qui, à terme, devraient regrouper près de 400 chercheurs. La concrétisation de ces investissements



dépend de la décision qui sera prise dans le cadre du grand emprunt, mais nous avons toutes raisons de penser que nous serons fortement soutenus par le ministère chargé des transports. C'est un dossier extrêmement important pour l'avenir de la filière automobile dans notre département qui, avec le plateau de Satory et ses pistes d'essais, dispose d'un atout exceptionnel.

M. LOISON, *rapporteur* – Le projet de plate-forme Mov'eo-Dege, labellisée par le pôle de compétitivité Mov'eo et dédiée aux véhicules électriques et hybrides, est porté par quatre organismes – l'Institut français du pétrole-Energies nouvelles (IFP-EN) pour la motorisation automobile, le CETIM pour la motorisation électrique et les boîtes de vitesse, l'IFSTTAR pour l'électronique de puissance et l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines pour les moyens et méthodes de conception mécatroniques. Ces quatre organismes constitueront un groupement d'intérêt économique (GIE) qui gèrera le bâtiment dans lequel sera installée la plate-forme et exploitera cette dernière.

Le coût total du projet se monte à 33 400 000 euros comprenant, d'une part, l'immobilier nécessaire à l'implantation de la plate-forme à hauteur de 13 990 000 euros, d'autre part les équipements de la plate-forme et leur coût d'installation à hauteur de 19 400 000 euros. La demande de subvention porte exclusivement sur les équipements et leur installation. Ils seront cofinancés par l'État pour 6 944 649 euros, la Région pour 3 499 373 euros et le Département 3 510 492 euros – soit 18,09% des dépenses éligibles hors taxes. La subvention du Département se répartira comme suit : 723 860 euros à l'IFP-EN, 2 132 997 euros au CETIM et 653 635 euros à l'Université. Une convention sera conclue avec chacun de ces établissements.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il faut souligner le rôle important joué par la Chambre de commerce et d'industrie qui soutient fortement le projet, ainsi que celui de l'établissement public du plateau de Saclay.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subventions à AFACE Yvelines Initiative et Réseau Entreprendre Yvelines***

M. ESNOL, *rapporteur* – Une des clés de la réussite en matière de création et de reprise de petites entreprises réside dans l'accompagnement du porteur de projet tout au long de son parcours. Tel est le rôle des structures d'accompagnement et de financement des TPE et PME, dont l'action augmente la longévité des entreprises et leur chance d'obtenir d'autres types de financement, bancaires notamment

Le Département a choisi de soutenir AFACE Yvelines Initiative depuis sa création, en 1984, et le Réseau Entreprendre Yvelines depuis son implantation sur le territoire départemental en 2009. AFACE Yvelines Initiative a accordé dix-neuf prêts en 2010, dont treize prêts directs et six en garantie : ces financements ont concerné 154 emplois en 2010, contre 90 en 2009. Réseau Entreprendre Yvelines a accompagné et financé cinq projets en 2009 et sept en 2010 : 137 emplois sont concernés.

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer sur trois ans une subvention maximum de 270 000 euros à AFACE Yvelines Initiative et une subvention maximum de 269 000 euros à Réseau Entreprendre Yvelines, conformément aux conventions annexées au rapport. La Commission permanente aura délégation pour approuver d'éventuels avenants.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le groupe des Elus de gauche, attaché à ce que le Département recentre ses aides en matière économique sur les PME-PMI, est donc particulièrement favorable à ce projet de délibération.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes tout aussi attachés que vous au soutien des PME-PMI.

M. ESNOL – Nous sommes heureux que vous ayez rejoint nos positions. (*Sourires*)

M. DELIGNE – Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de soutenir les PME-MPI. Il est très important de soutenir une structure nationale comme France Initiatives, qui a des plates-formes départementales et locales. J'ai eu l'occasion à Saint-Quentin-en-Yvelines de constater l'excellent travail qu'elle accomplit, notamment en matière de prêts d'honneur, en partenariat avec d'autres partenaires comme l'AFACE. L'une des questions est de savoir si la subvention du Département va bien aussi dans les plates-formes locales. Une autre est de s'assurer de la bonne coordination au sein de la communauté des financeurs. Il faut prévenir tout risque d'incohérence et éviter par exemple qu'une entreprise, dont le projet se serait vu opposer un refus de financement par l'un d'entre eux, puisse en solliciter et en obtenir un auprès d'un autre. Nous sommes très favorables à ce dossier car il en va de créations d'emplois et du dynamisme de notre tissu économique.

M. LE PRESIDENT – J'ai bien pris note de vos deux préoccupations. Il est important en effet de s'assurer de l'absence de contradiction qui pourrait naître de la disparité des financeurs. D'autres associations se créent, qui réalisent un excellent travail, notamment dans l'octroi de prêts d'honneur, permettant à des personnes en recherche d'emploi de créer leur propre entreprise.

M. DESJARDINS – Je ne suis pas tout à fait d'accord avec François Deligné. Au nom de quoi une entreprise à laquelle un organisme aurait refusé un financement se verrait-elle interdire d'en solliciter un autre auprès d'un autre ? Il en va de la liberté d'entreprendre.

M. DELIGNE – J'ai simplement voulu insister sur la nécessité d'une bonne complémentarité entre les différents acteurs. Si l'AFACE par exemple constate que la structure d'une entreprise pose problème quant à son développement, je ne dis pas que tous les partenaires de la communauté des financeurs ont à s'aligner sur sa position, mais qu'ils doivent échanger et analyser la pertinence des arguments avancés. Le Département doit bien entendu rester maître de sa politique. Il faut simplement veiller à éviter des aberrations. Il n'y a rien dans ce que je propose qui devrait heurter la sensibilité libérale de notre collègue.

M. DESJARDINS – Une entreprise peut se voir refuser un financement par une banque qui considère son projet mauvais alors qu'une autre banque le jugera bon et acceptera de le financer. Je ne vois pas où est le mal...

M. LE PRESIDENT – M. Deligné appelait notre attention sur des cas qui pourraient être plus extrêmes. Pour le reste, espérons que les 300 emplois créés grâce à ces aides soient pérennes.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Prêt d'OSEO à Pool Management et RCD Except***

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé que le Conseil général donne son accord pour que, dans le cadre de la convention signée le 30 juillet 2009 entre le Département et OSEO, celui-ci octroie un

prêt participatif de développement d'un montant de 100 000 euros et d'une durée de sept ans à chacune des deux sociétés Pool Mangement à Houdan et RCD Except à Montigny-le-Bretonneux.

Créée en 1995 et employant aujourd'hui quatre personnes, Pool Management est spécialisée dans la location d'équipements d'emballage industriel. Cette entreprise souhaite développer son activité, ce qui exige qu'elle achète de nouveaux contenants et embauche un commercial.

Créée en 1999 et comptant actuellement 48 personnes, RCD Except est un bureau d'études en conception de produits industriels. La société, dont les principaux clients sont PSA, Renault et les équipementiers automobiles, cherche aujourd'hui à diversifier son activité et à démarcher de nouveaux clients comme Airbus.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TISSIER – Je voterai bien sûr ce rapport mais comment se fait-il que nous soyons obligés de voter une délibération puisque c'est OSEO qui intervient ?

M. LE PRESIDENT – Les banques sont frileuses et récalcitrantes à accorder des prêts aux entreprises, ce qui est un comble car telle est bien l'une de leurs missions premières. OSEO, organisme public, vise à faciliter les choses. Nous avons signé avec cet organisme une convention lui permettant d'attribuer des prêts bonifiés à des entreprises yvelinoises.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Clôture administrative et financière d'opérations de remembrement***

M. JOUY, *rapporteur* – Diverses opérations de remembrement ont été nécessaires sur le territoire des communes de Sonchamp, Orcemont, Prunay-en-Yvelines et Ablis pour la mise à deux fois deux voies de la RN 10 entre Rambouillet et Ablis. Le Conseil général a financé ces opérations, à charge pour lui d'obtenir des services de l'Etat le remboursement des sommes engagées. Il vous est proposé de prendre acte de la clôture administrative et financière de ce remembrement et d'autoriser le Président du Conseil général à signer la convention afférente qui permettra au Département d'encaisser une recette de 43 005,34 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il était temps ! Ce remembrement a eu lieu au début des années 2000.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Parc paysager de Carrières-sous-Poissy – Convention de groupement de commande***

M. LE PRESIDENT – Avant de donner la parole à notre rapporteur, Jean-François Bel, je tiens à dire que j'ai été frappé, passant hier devant le parc de Montesson, de voir si peu de signalétique indiquant qu'il s'agit d'un parc départemental, dont nous assurons la gestion. Nous ne faisons pas assez la promotion de nos actions. Pour une fois, prenons exemple sur la Région qui sait mettre en valeur les siennes.

M. BEL – Dans notre nouvelle politique de signalétique, nous allons commencer par le parc départemental de Montesson. Et sur la nouvelle voie départementale, une information figurera à tous les ronds-points.

M. LE PRESIDENT – D'une manière plus générale, j'indique à Alain Monteil que je souhaite que tous les véhicules achetés par le Département, notamment de déneigement et d'entretien, en portent le logo et puissent être identifiés en tant que tels. S'ils étaient hier confondus avec ceux de l'Équipement, aujourd'hui, blancs, ils sont totalement anonymes.

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le projet de convention de groupement de commandes à passer entre le Conseil général et la communauté d'agglomération des Deux rives de la Seine pour les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage du parc paysager et récréatif de Carrières-sous-Poissy (contrôle technique et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé). Le Conseil général sera le coordonnateur du groupement.

Les 113 hectares nécessaires à la réalisation du parc sont actuellement détenus aux deux tiers par la société GSM à laquelle ils pourraient être achetés avant la fin de l'année. Le tiers restant, soit quelque 42 hectares, est détenu par une quarantaine de propriétaires privés, ou par des personnes morales. Tous ont reçu une offre d'acquisition du Département par courrier. Leur a été proposé pour les terrains situés en zone NE, où peuvent être construits des équipements publics, un prix de 3,85 euros/m<sup>2</sup> et pour ceux situés en zone NS, ne pouvant accueillir que des installations techniques, un prix de 2,20 euros/m<sup>2</sup>. Le montant de ces acquisitions s'élèverait à 1 060 628 euros. Il vous est également proposé d'acquérir diverses parcelles situées dans la zone de préemption de Carrières-sous-Poissy, représentant une superficie de 42 hectares.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – En annexe II du rapport figure la liste des propriétaires avec, pour chacun, les parcelles qu'il possède, leur superficie totale et le prix qui lui en est proposé. Le regroupement sera un travail long et difficile, d'autant que certaines sont détenues en indivision. Vous trouverez aussi dans le rapport un plan du projet de parc.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***PNR de la Haute vallée de Chevreuse et du Vexin français***

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver tout d'abord un avenant n°1 au contrat de parc 2007-2013 du parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, dont le nombre de communes adhérentes est passé de 21 à 51. Jusqu'à présent, le PNR ne parvenait pas à consommer tous les crédits inscrits. Avec cette extension, nous pensons qu'un effort complémentaire de 100 000 euros par an sera nécessaire sur les trois dernières années du contrat, ce qui porterait l'aide du Département sur l'ensemble de la période de 4 000 000 à 4 300 000 euros. Tel est l'objet de cet avenant.

Le PNR du Vexin français, lui non plus, ne consomme pas tous les crédits figurant dans son contrat de parc. Il vous est proposé d'approuver un avenant n°1 visant ici à réduire la contribution du Département de 80 000 euros sur la période.

Il convient enfin d'approuver la subvention du Département au programme principal 2011 des deux PNR. Pour celui de la Haute vallée de Chevreuse, la subvention s'élève à 498 087 euros, dont 422 717 euros en investissement et 75 470 euros en fonctionnement. Pour celui du Vexin français, elle est de 155 258 euros, dont 109 007 euros en investissement et 46 251 euros en fonctionnement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le nombre de communes adhérentes du PNR de la Haute vallée de Chevreuse est passé de 21 à 51 – 8 communes de l’Essonne et 43 des Yvelines. Le nombre des communes yvelinoises a donc doublé, ce qui est considérable.

J’ai souhaité rencontrer les maires des vingt communes yvelinoises du PNR du Vexin français. Je serai reçu lundi prochain par le maire de Brueil-en-Vexin, vice-président du PNR, chargé de la communication. Il est important que nous expliquions bien que ce que nous faisons et que ne se crée aucun malentendu. Il n’y a que vingt communes des Yvelines dans ce PNR et proportionnellement, nous faisons beaucoup plus pour lui que n’en fait l’Essonne pour le PNR de la Haute vallée de Chevreuse.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Droit de chasse en forêts départementales – Saison 2011-2012***

M. JOUY, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous soumettre les demandes d’autorisation de chasser dans les forêts départementales.

Depuis la saison 2002-2003, le suivi de cette activité est confié à l’Office national des forêts pour les massifs soumis au régime forestier. Aux termes de sa délibération du 12 avril 2011, l’assemblée départementale a décidé de reconduire cette mission pour la saison 2011-2012 à hauteur de 12 988,56 euros.

Vingt-huit lots de chasse ont fait l’objet de contrat de location de six ans depuis 2009, deux lots d’un contrat de cinq ans depuis 2010.

Il vous est proposé d’attribuer un nouveau lot, celui du bois de Florence à Milon-la-Chapelle. La saison dernière, plusieurs candidats s’étaient proposés. Les demandes ayant été reçues tardivement, ce lot avait été alloué de manière exceptionnelle pour un an à Monsieur Mollion, le locataire précédent, afin d’assurer une continuité dans la régulation du gibier. Il vous est aujourd’hui proposé de l’attribuer à l’Association des chasseurs de Plainvaux (M. Mollion), compte tenu de la cohérence du territoire avec les autres territoires de chasse de cette association. Il est proposé un contrat de quatre ans au lieu de six, afin d’harmoniser l’échéance des contrats avec ceux établis pour le massif mitoyen du bois de Champfaily.

S’agissant de la résiliation de l’attribution du lot du bois de Pinceloup/Plaisance à Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp, un amendement au rapport vous est proposé. Le bois de Pinceloup a fait en 2010 l’objet d’un renouvellement d’attribution de la chasse sur 287 hectares, suite à l’expiration du bail accordé à Mme Simond par l’ancien propriétaire. A l’issue d’une mise en concurrence, Mme Simond et M. Mantovani ont présenté deux dossiers de qualité similaire. La candidature de M. Mantovani a été retenue car elle contenait des mesures ambitieuses d’accueil de jeunes chasseurs. L’activité de chasse, pourtant indispensable à l’entretien des espaces forestiers et agricoles, souffre en effet du non-renouvellement de la population des chasseurs. Compte tenu du caractère serré de l’attribution, le Département a tenu à vérifier que les engagements pris avaient été tenus : le constat est que l’association n’a pas travaillé avec le club des jeunes chasseurs d’Ile-de-France comme son dossier pouvait le laisser penser. En revanche, les jeunes chasseurs d’Eure-et-Loir ont participé en nombre suffisant aux huit journées de chasse organisées par l’association. En conséquence, contrairement à ce qui était initialement proposé, je vous propose de ne pas résilier le contrat de l’association Chasse Transmission dont Monsieur Mantovani est le président. Un amendement est donc soumis à votre approbation tendant à supprimer du délibéré les phrases :

*« Décide de résilier le contrat de location de l'association Chasse Transmission (lot n°24) conformément à l'article 43 de ce contrat.*

*Dans la mesure où la résiliation pourrait être conclue à l'amiable, décide de renoncer auprès du titulaire à l'indemnité d'un montant de 2 772 euros TTC, compte tenu des investissements réalisés, Décide que le lot n°24 sera attribué pour une durée de quatre ans à Mme Simond. L'article 3 du contrat sera modifié en conséquence. »*

Pour le reste, le loyer sera pour la saison 2011-2012 à 19,72 euros/ha. Les autorisations portant sur 1 776,83 ha, la recette attendue s'éleva à 35 026 euros. Pour le cas particulier du bois de Clérambault à Vieille-Eglise-en-Yvelines, les anciens propriétaires ont consenti un bail à M. Chaud jusqu'au 31 août 2014. Le montant du loyer a été fixé, en accord avec lui, à 532 euros pour les 27 ha.

Compte tenu des dégâts occasionnés par les chevreuils en forêt de Sainte-Apolline à Plaisir et du risque que représente leur traversée de la RN 12, une demande de plan de chasse de deux animaux a été établie. Le coût en serait de 1 138,34 euros, incluant le prix des bracelets, soit 44 euros. Une journée de battue de sangliers pourrait par ailleurs être organisée, si nécessaire, dans cette forêt, pour un coût de 2 211,16 euros, incluant le prix des bracelets, soit 250 euros. Cette dépense serait compensée par la vente des places aux chasseurs, dont le prix individuel est de 120 euros, soit pour la vingtaine de chasseurs nécessaires à la battue, une recette attendue de 2 400 euros.

Les demandes de plan de chasse sont établies au nom du Département. Les bracelets sont retirés par l'ONF pour le compte du Département au titre de la délégation de gestion qui lui est confiée. La Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY) facturera les bracelets et la taxe à l'hectare au Département. Cette dépense, estimée à un total de 24 292,95 euros, incombe toutefois à chaque locataire qui s'acquitte du remboursement correspondant lors du paiement de son loyer. Le Département, détenteur des plans de chasse, doit s'acquitter auprès de la FICEVY, d'une cotisation de 75 euros.

Il vous est enfin proposé d'autoriser l'ONF à répondre au nom du Département aux demandes d'agrainage de dissuasion pour lutter contre les dégâts de sangliers.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le projet de délibération ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Yvelines, partenaires du développement – point d'étape***

M. JOLY, *rapporteur* – Le cadre d'action « Yvelines, partenaires du développement », voté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 23 mars 2007, a constitué une feuille de route cohérente et lisible pour la politique du Département en matière de coopération internationale. Pour financer cette politique, le Département s'est donné l'objectif ambitieux de parvenir à une contribution d'un euro par an et par habitant.

Quel bilan peut-on dresser pour la période 2007-2010 ? La montée en puissance de l'engagement financier a eu lieu comme prévu, passant de 254 193 euros en 2007 à 1 201 090 euros en 2010.

Cinq axes de travail avaient été retenus. Premier axe : mieux connaître les initiatives des acteurs yvelinois, sensibiliser au partenariat Nord-Sud, animer le réseau d'acteurs. Une première édition des « Assises Yvelines, partenaires du développement » s'est tenue en 2009 à Guyancourt et une deuxième en 2010 à Mantes-la-Jolie, qui ont toutes deux rencontré un grand succès.

Deuxième axe : impliquer le Département en tant que collectivité dans des actions de coopération décentralisée dans ses domaines de compétence obligatoire ou facultative. Entre 2007 et 2009, sept accords de coopération ont été signés avec neuf collectivités ou groupements de collectivités dans

six pays : Bénin, République du Congo, Liban, Maroc, Sénégal et Togo. Il n'est pas envisagé à ce jour de conclure d'autres accords avec de nouvelles collectivités dans ces pays ni dans d'autres, afin de conserver à chaque accord une surface financière suffisante. Les services et organismes associés du Département ont été progressivement impliqués dans ces projets.

Troisième axe : appuyer l'action des communes yvelinoises, des associations locales et des associations de migrants ayant noué des partenariats Nord-Sud. Le dispositif triennal « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale » a remporté un vif succès. Depuis sa mise en place, 54 conventions ont été signées, dont 35 avec des associations, 4 avec des collèges ou associations travaillant en étroite liaison avec des collèges, 15 avec des communes.

Quatrième axe : mobiliser de manière systématique les centres et réseaux yvelinois de compétence pour compléter notre propre expertise. Plusieurs acteurs ont été sollicités depuis 2007 : la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, l'ESSEC, le lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles, l'association Convoi exceptionnel, le comité départemental de la randonnée pédestre...

Cinquième axe : appuyer l'implication des entreprises et du secteur économique yvelinois dans l'aide au développement en créant une agence ou fondation d'entreprises pour le développement et la solidarité Nord-Sud. Des études ont été menées afin d'examiner la faisabilité économique et juridique de ce type de montage.

Pour suivre l'ensemble de cette politique, une commission d'évaluation des projets de partenariat d'aide au développement a été mise en place.

Quelles sont les orientations envisagées pour la période 2011-2015 ? Depuis 2009, une réflexion est engagée avec chacune des collectivités partenaires pour mieux définir les thèmes de coopération et concentrer les efforts sur un nombre réduit de compétences, afin d'accroître l'impact des coopérations. Les accords devraient ainsi gagner en cohérence et lisibilité.

Sera également privilégiée la qualité des projets, qui passe par une évaluation régulière. Notre effort de consacrer à cette politique un euro par an et par habitant est désormais reconnu, notamment par le ministère des affaires étrangères. Cette reconnaissance doit aller de pair avec la qualité des projets menés ou cofinancés par le Département.

La coopération décentralisée doit aussi être l'occasion d'encourager la transversalité de nos politiques. Les services doivent plus facilement pouvoir conduire des projets à dimension transversale.

La mobilisation, déjà bien impulsée, pourrait être consolidée en valorisant davantage la participation des agents. Le Département pourrait appuyer la création d'un club ou d'une association des agents, véritables « ambassadeurs » de la coopération internationale dans les services.

Le recensement des acteurs yvelinois de la coopération doit se poursuivre. Le point d'orgue que constituent les Assises pourrait s'enrichir d'actions ponctuelles mais régulières.

Enfin, le Département devrait améliorer la visibilité de son action, vis-à-vis des Yvelinois, des acteurs yvelinois de la coopération décentralisée, des institutions spécialisées et des pairs, mais aussi dans les zones de coopération.

Sur le plan budgétaire, un euro par an et par habitant est aujourd'hui suffisant pour atteindre les objectifs proposés. Cette contribution doit s'entendre nette.

S'agissant du périmètre et des modalités d'intervention, on pourrait ne retenir plus que les six pays dans lesquels le Département a déjà signé des accords : Bénin, République du Congo, Liban, Maroc, Sénégal et Togo, le Mali étant conservé dans la liste comme pays où l'on pourrait avoir à s'engager ultérieurement.

Les dispositifs « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale et « Solidarité migrants » ont été adaptés aux nouvelles attentes en matière de qualité des projets et d'impact local des actions cofinancées. L'assemblée départementale a adopté ces modifications le 4 mars dernier.

La Commission d'évaluation des projets de partenariats de l'aide au développement pourrait être rebaptisée Commission de la coopération internationale.

Il faut préciser que le cas particulier de l'aide humanitaire d'urgence, qui exige une grande souplesse, n'est pas encadré par cette délibération.

Notre feuille de route se trouve ainsi infléchie et précisée pour la période 2011-2015, dans la continuité des cinq axes de travail adoptés le 23 mars 2007.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TETART – Je voudrais tout d'abord vous transmettre les plus vifs remerciements de la part de nos partenaires dans les pays avec lesquels nous avons conclu des accords de coopération comme de nos partenaires yvelinois. Tous éprouvent une profonde gratitude à l'égard du Département pour son soutien et son engagement.

Je tiens également à remercier Cédric Le Bris du travail remarquable qu'il accomplit quasiment seul, avec l'aide de quelques stagiaires seulement, même si bien entendu les services de l'événementiel et de la communication par exemple s'y associent. Je vous remercie enfin, monsieur le Président, d'avoir accepté une embauche pour qu'il puisse être secondé. Je devais aujourd'hui présenter notre politique de coopération décentralisée à CitésUnies France : c'est lui qui m'y représente.

Après quatre ans, maintenant que les premières conventions triennales sont arrivées à leur terme et que de premières évaluations sont disponibles, il est bon de faire un point sur notre politique. Le rapport d'étape qui vous a été présenté est complet et objectif, soulignant les points sur lesquels nous devons encore progresser. Dans ce domaine particulier de la coopération décentralisée, il est normal que le taux d'engagement des crédits ne soit pas de 100% comme on en rêve dans d'autres secteurs. Les projets doivent être en permanence adaptés, en fonction notamment de l'évolution du contexte géopolitique ou d'événements imprévus. Les règles comptables ne peuvent pas non plus être tout à fait les mêmes et des dérogations au régime général applicables aux subventions départementales doivent être prévues. Nos partenaires n'ayant aucun fonds de roulement, il n'est pas possible par exemple de prévoir que l'aide sera versée une fois 80% de la dépense engagée.

Notre politique de coopération décentralisée est en train de devenir plus lisible. Nous reste à la rendre plus visible grâce à un effort particulier de communication. C'est l'affaire de tous.

L'évaluation de cette politique est essentielle. Les Volontaires du progrès effectuent dans chacun des pays un travail remarquable de suivi des projets, d'évaluation et d'accueil des Yvelinois amenés à se rendre sur place. Dans les pays où nous ne sommes pas directement, nous avons contracté avec des ONG ou des bureaux d'études locaux afin d'évaluer les projets aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Nous veillons également à ce que pour chaque projet, les acteurs que nous aidons sensibilisent et informent les populations.

Félicitons-nous d'être parvenus à consacrer à cette politique de coopération un euro net par an et par habitant, comme nous nous en étions assignés l'objectif.

Je remercie les membres de la commission d'évaluation des projets de partenariats de l'aide au développement, qui va donc être rebaptisée. Une réunion s'est encore tenue la semaine dernière, qui était particulièrement intéressante. Une fois plongés dans ces projets, tous nous serons convertis à l'absolue nécessité pour le Département de participer, à sa mesure, à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement adoptés par les Nations unies il y a maintenant dix ans.

M. LE PRESIDENT – Ayant eu le privilège d'accompagner récemment Jean-Marie Tétart au Congo et au Bénin, je puis témoigner de la profonde reconnaissance sur le terrain des actions menées par notre Département. Nous avons été reçus par le président de l'Assemblée nationale, les ministres chargés respectivement des affaires étrangères et de la décentralisation de ces deux pays, et par les ambassadeurs de France. Tous ont souligné le caractère exceptionnel de notre action et nous en ont



vivement remerciés. Le président de l'Assemblée nationale du Bénin a même suspendu la séance pour nous recevoir, en même temps avec les représentants des groupes d'opposition.

Notre action est exemplaire. Notre structure d'une extrême légèreté, tout ou presque reposant sur le seul travail de Jean-Marie Tétart et Cédric Le Bris – un secrétariat, enfin, va pouvoir les aider. Nous visons à améliorer très concrètement et au quotidien la vie des populations locales : traitement des déchets, installation de latrines publiques, rénovation d'écoles, création de bibliothèques, entretien des routes... Nous sensibilisons nos partenaires à la nécessité de la maintenance des infrastructures et les y formons, sur place ou à l'occasion du déplacement de certains d'entre eux dans notre département. Nous avons choisi d'intervenir dans des pays ayant une importante communauté vivant sur notre territoire, je pense au Maroc ou au Sénégal.

Nous n'intervenons pas seuls en matière de coopération décentralisée. De très nombreuses associations, humanitaires ou de migrants, et beaucoup de communes yvelinoises, c'est le cas de Guyancourt et Buchelay, sont également fortement engagées. Il est très important que les maires relaient notre action et que les communes qui n'en auraient pas encore tissent des liens privilégiés avec des communes de pays avec lesquels nous avons conclu des accords. L'une des communes de l'intercommunalité du Mono au Bénin n'a ainsi toujours pas de liens avec une commune yvelinoise : nous avons pensé à Orgeval, je ne sais pas où en est le projet. En tout cas, rapprochez-vous de Jean-Marie Tétart : des propositions très concrètes pourront vous être faites.

L'attente de ces pays francophones, extrêmement attachés à la France, à sa culture et à sa langue, est immense. La francophonie, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne va pas de soi. Le Bénin et le Togo sont entourés de deux pays anglophones, le Nigeria et le Ghana. La concurrence linguistique est donc réelle, et nous avons un rôle essentiel à jouer en matière de francophonie. L'appétence de coopération de la part des élus locaux de ces pays, qui sont de très haut niveau, est considérable. Il faut bien mesurer le dénuement de leurs collectivités : les budgets dont ils disposent sont mille fois inférieurs au nôtre en moyenne – 70 000 euros par exemple pour 100 000 habitants.

L'une des façons de témoigner votre reconnaissance de l'action menée par Jean-Marie Tétart et Cédric Le Bris serait de venir nombreux lors des prochaines Assises, le 8 octobre prochain aux Mureaux, et de prendre le relais à votre tour pour lancer de nouvelles actions. Il est intéressant aussi de se rendre sur place : plusieurs d'entre vous l'ont déjà fait. C'est une expérience irremplaçable. Voyez avec Jean-Marie Tétart ce qu'il serait encore possible de faire.

M. BRILLAULT – Nous approuvons le travail remarquable accompli par le Département en matière de coopération, d'autant plus efficace que nous intervenons en prise directe avec les réalités de terrain et que peut ainsi jouer un effet de levier. Vous invitez les communes à relayer et prolonger ces actions. Pourquoi pas ? Mais n'y a-t-il pas carence manifeste de l'Etat en ce domaine ? On est en droit de s'interroger, sans que cela ne remette nullement en cause l'action que nous menons, tout à fait indispensable, non plus que ses résultats.

M. LE PRESIDENT – Ces pays rencontrent les mêmes difficultés que nous en matière de structuration de l'intercommunalité. Au moment où se créent des structures intercommunales, un travail de sensibilisation sera sans doute nécessaire.

M. DELAPORTE – C'est la loi Oudin de 2004 qui a ouvert expressément la possibilité aux collectivités locales de mener des actions de coopération décentralisées.

M. LE PRESIDENT – Moins de deux ans après son vote, nous mettons sur pied notre propre politique en ce domaine. Le Département des Yvelines est le seul à faire autant.

M. GOURDON – Je tiens à souligner l'extrême efficacité du tandem formé par Jean-Marie Tétart et Cédric Le Bris. Deux personnes seulement parviennent à faire fonctionner tout cela de manière remarquable.

Si certaines dérogations aux règles ordinaires sont indispensables, comme l'a bien expliqué Jean-Marie Tétart, je tiens à dire que le choix des projets, leur conduite et leur suivi s'effectuent dans la plus grande rigueur et la plus grande transparence.

Je souhaiterais enfin témoigner à mon tour de la très grande satisfaction des acteurs ayant contractualisé avec le Département dans les pays concernés mais aussi des associations yvelinoises qui apprécient d'être soutenues par le Département, ce qui leur permet de démultiplier l'efficacité de leur propre action.

M. DELIGNE – Je salue à mon tour le travail remarquable accompli par le Département en matière de coopération décentralisée.

J'ai pu constater, tant au niveau de l'action menée dans ma commune que de celle du Département, combien la signature d'une convention avec le ministère des affaires étrangères pouvait être efficace dès lors que nous-mêmes étions exemplaires. Des actions menées conjointement par la commune de Guyancourt et le Département ont été à plusieurs reprises citées en exemple et des financements complémentaires ont pu être obtenus. Il est arrivé qu'un euro par habitant mobilisé par Guyancourt permette à l'arrivée de disposer de quatre euros pour des actions concrètes et contrôlables. C'est tout l'intérêt des leviers démultiplicateurs.

Pour ce qui est de l'évaluation et du contrôle, je partage pleinement l'avis de Jean-Marie Tétart. Autant on peut s'interroger sur l'affectation des crédits parfois alloués à certaines associations que nous n'avons pas de réel moyen de contrôler, autant en matière de coopération décentralisée, je n'ai aucun doute. On voit très facilement ce qui a été réalisé concrètement sur le terrain, et on peut doublement le vérifier lorsqu'une commune et le Département interviennent sur un même territoire.

L'intercommunalité est un enjeu important dans beaucoup des pays où nous intervenons, comme au Bénin. Elle s'y structure de manière exemplaire et en ce domaine, c'est nous qui pourrions prendre exemple sur eux ! Les communes choisissent librement la structure intercommunale à laquelle elles adhèrent... sans qu'il soit besoin qu'une loi fixe les règles d'en haut ni que les décisions soient imposées d'autorité !

M. LEBRUN – Je salue moi aussi le travail réalisé par Jean-Marie Tétart et Cédric Le Bris. Différentes interventions conjointes ont un effet de levier démultiplicateur. Il n'est pas rare qu'un euro au départ puisse aboutir *in fine* à trois ou quatre euros mobilisables. Je voudrais enfin insister sur l'intérêt de se rendre sur place et d'y avoir des correspondants. Ma commune, qui est engagée depuis très longtemps dans des actions de coopération avec une collectivité du Mali, a un Volontaire du progrès sur place depuis plus de dix ans, régulièrement renouvelé. Depuis cinq ans, nous envoyons aussi chaque année une mission sur place afin de contrôler que les projets sont bien réalisés. L'une des difficultés est que nous avons dû rapatrier notre Volontaire du progrès en raison du risque terroriste au Mali et que nous ne pouvons plus, pour l'instant, envoyer de missions de contrôle. Nous espérons que la situation revienne rapidement à la normale de façon à pouvoir reprendre ces échanges physiques, indispensables.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Adaptation des projets de coopération décentralisée du fait de facteurs extérieurs***

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d’adopter une position de principe s’inspirant de celle du ministère des affaires étrangères autorisant l’adaptation des conventions de coopération en cours, afin de garantir la parfaite sécurité des acteurs yvelinois impliqués, notamment de ceux pouvant être appelés à séjourner sur place dans des pays classés en zone rouge ou orange pour le risque terroriste ou connaissant de graves troubles à l’ordre public. Certains déplacements pourront ainsi être suspendus ou annulés en zone rouge ; certains financements conditionnés à la présentation de mesures de sécurité adéquates et d’un accord préalable de l’ambassade de France concernée en zone orange ; certaines conventions prorogées, certains programmes et budgets modifiés du fait de ces nouvelles contraintes.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Partenariat avec la BPI du Centre Beaubourg***

M. PIVERT, *rapporteur* – La bibliothèque publique d’information (BPI) du Centre Beaubourg à Paris retire périodiquement des ouvrages de ses collections, pour la plupart de niveau universitaire et portant sur les sciences, l’art ou le droit. Elle cède ceux encore en bon état, et dont le contenu n’est pas périmé, à des structures de lecture publique.

Les bibliothèques de trois établissements pénitentiaires yvelinois, la maison d’arrêt de Bois d’Arcy, la maison d’arrêt des femmes de Versailles et la centrale de Poissy, ont besoin de ce type d’ouvrages pour les personnes qui poursuivent des études en détention. Leur budget ne leur permet malheureusement pas d’en acquérir.

La BPI de Beaubourg se propose de céder gracieusement de tels ouvrages au service pénitentiaire d’insertion et de probation (SPIP) des Yvelines. Le Département, par le biais de la bibliothèque départementale, serait chargé de sélectionner parmi les ouvrages promis au pilon ceux susceptibles d’intéresser les détenus puis de les acheminer jusque dans les établissements.

Il vous est donc proposé d’autoriser M. le Président du Conseil général à signer la convention contractualisant ce partenariat.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine***

M. LE PRESIDENT – Avant de laisser la parole à Maryse Di Bernardo pour rapporter ce dossier, je tenais à la féliciter pour son élection à la présidence de cette base de loisirs. Je félicite également Jean-François Raynal d’avoir été élu président de celle du Val de Seine.

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – La base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine est gérée depuis 2005 par un syndicat mixte d’études, d’aménagement et de gestion, où siègent des représentants du Département, de la Région, de la Communauté d’agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY), ainsi que des communes de Moisson et Mousseaux. Son chiffre d’affaires a fortement progressé ces dernières années – de 16% entre 2009 et 2010, grâce à l’hébergement et à la

restauration, mais aussi aux nombreux événements sportifs qui y sont organisés comme le championnat de France de voile, la Journée du jeune régatier ou les Journées handisports. De nombreux établissements scolaires utilisent cette base. Actuellement, un accompagnement éducatif est assuré avec l'école nautique pour les collèges du Mantois. Neuf cents jeunes sont ainsi attendus les deux semaines du 9 au 16 et du 17 au 24 juillet pour la Semaine nationale et européenne du cyclotourisme.

Les statuts du Syndicat mixte prévoient que le Département participe à 50% aux dépenses de fonctionnement de la base, les 50% restants étant répartis entre la CAMY pour 49% et les communes de Moisson et Mousseaux pour 1%, au prorata de leur population.

Il vous est proposé de verser une contribution de fonctionnement de 65 858 euros au Syndicat mixte pour 2011.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les conditions météorologiques influent fortement sur la fréquentation de ces bases, et donc leur chiffre d'affaires.

MME LE RAPPORTEUR – Sans parler des chenilles urticantes qui envahissent actuellement le site !

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Donation d'œuvres de Gilles Duché au Département***

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Gilles Duché, qui fut élève de Maurice Denis aux Ateliers d'art sacré, a déjà fait don au Département de deux peintures entrées dans les collections du musée Maurice Denis. Il se propose aujourd'hui de faire une autre donation portant sur trois dessins, cinq papiers découpés et douze peintures. Réalisées entre 1955 et 1998, ces œuvres ne peuvent entrer dans les collections du musée, centrées sur les artistes nabis et symbolistes de la période 1880-1943. Il vous est donc proposé d'accepter cette donation au profit du Département, sans qu'elle soit affectée au musée. Les œuvres feront partie du patrimoine départemental. Elles seront dans un premier temps entreposées dans les lieux de stockage des Loges-en-Josas et pourront ultérieurement être exposées ou prêtées.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Edifices culturels structurants***

M. DESJARDINS, *rapporteur* – L'assemblée départementale a voté le 26 janvier 2007 pour quatre ans un plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder onze subventions pour un montant total de subventions d'investissement de 2 891 727 euros. Une convention sera conclue avec chacun des bénéficiaires.

Ainsi l'Institut Pasteur recevra une subvention de 75 000 euros pour la première phase de la restauration de la chapelle du Prieuré à Rennemoulin ; la commune de Saint-Rémy-l'Honoré une subvention de 31 051 euros, complémentaire à un contrat rural, pour des travaux d'urgence sur la charpente de son église paroissiale ; la commune de Bougival une subvention de 53 702 euros pour

la restauration générale du grand orgue de l'église Notre-Dame de l'Assomption ; la commune de Feucherolles deux subventions d'un montant respectif de 63 120 euros et 24 640 euros pour deux tranches de travaux de restauration de l'église Sainte-Geneviève ; la commune de Thiverval-Grignon une subvention de 10 600 euros pour des travaux complémentaires de réfection de la charpente de l'église Saint-Martin ; l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles deux subventions d'un montant respectif de 8 612 euros et 42 433 euros pour deux tranches de restauration du Potager du Roi ; la commune de Beynes une subvention de 300 000 euros pour la restauration de son château ; la commune de Conflans-Sainte-Honorine, sous réserve du vote d'une aide équivalente de la Région, une subvention de 1 282 569 euros pour la restauration, la mise en sécurité et l'accessibilité du musée de la Batellerie ; la commune de Rambouillet une subvention de 1 000 000 euros pour la construction d'un espace de diffusion de spectacles.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le Département a engagé plus de 16 000 000 euros au titre de ce programme exceptionnel. Nous accordons une subvention à la commune de Rambouillet pour la création d'un espace de diffusion de spectacles car il s'agit d'un équipement culturel structurant. Nous allons voter une subvention importante pour la restauration du musée de la Batellerie à Conflans. Je suis personnellement très attaché à ce musée d'intérêt national, le seul consacré à la batellerie en France. Philippe Esnol, qui m'a par avance remercié, m'a fait savoir, heureuse nouvelle, que la Région vient de voter sa participation pour ces travaux. Puisse-t-elle voter également sans retard la subvention indispensable à la réalisation des travaux nécessaires au lycée international de Saint-Germain-en-Laye ! Je remercie d'avance Philippe Esnol, de relayer cette demande.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

M. ESNOL – Je remercie l'assemblée départementale de cette aide qui nous permettra de sauver le musée de la Batellerie. C'est grâce à vous, monsieur le Président, et à la décision qu'allait prendre notre assemblée que nous avons pu obtenir le cofinancement de la Région. Je ne manquerai pas à mon tour de soutenir le Département dans sa demande à la Région concernant le lycée international... sans être certain d'être le meilleur intéressé !

### ***Sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives***

MME DI BERNARDO – Il vous est proposé, au titre du programme départemental de restauration d'objets d'art et d'archives, d'accorder une subvention de 7 479 euros à la commune de Béhoust pour la restauration du tableau *Saint-Hilaire*, inséré dans le retable de son église, ainsi que de son cadre ; une subvention de 2 307 euros à la commune de Buc pour la restauration de trois registres paroissiaux ; une subvention de 9 451 euros à la commune de Feucherolles pour celle de treize registres paroissiaux et d'état-civil ; une subvention de 2 014 euros à la commune de Gargenville pour la restauration d'un atlas cadastral ; une subvention de 1 045 euros à la commune de La Boissière-École pour la restauration du tableau *Saint-Thomas d'Aquin recueillant le sang du Christ* de son église ; une subvention de 13 484 euros à la commune du Mesnil-le-Roi pour la restauration de peintures murales de son église ; une subvention de 8 289 euros à la commune de Neauphle-le-Château pour la restauration d'une peinture murale complétant le retable du chœur de son église ; une subvention de 1 615 euros à la commune d'Orgerus pour la restauration de deux registres d'état-civil.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Charte pour un développement durable du sport yvelinois***

M. JOLY, *rapporteur* – Chaque année, plus de cinquante comités départementaux sportifs signent avec le Département un contrat d'objectifs. Lors de l'établissement des contrats 2011, un dialogue a été engagé avec chaque comité sur le thème du développement durable. Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver une charte pour un développement durable du sport yvelinois, que le Département signera avec les représentants de l'Etat et du Comité départemental olympique sportif des Yvelines (CDOS 78). Cette charte a pour objet, s'appuyant sur les trois piliers du développement durable que sont l'environnement, le social et l'économique, de promouvoir la protection de l'environnement dans la pratique sportive.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je serai présent le 6 octobre prochain lors de la signature de cette charte au salon des Aigles, en présence de représentants de plus de cinquante comités sportifs départementaux. Avec près de 400 000 licenciés, les Yvelines sont le département le plus sportif d'Ile-de-France.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subventions aux écoles de musique et de danse***

M. PIVERT, *rapporteur* – Il vous est proposé de reconduire pour l'exercice 2011 d'une part le dispositif d'aide au développement des écoles de musique et de danse (fonctionnement), d'autre part le dispositif d'aide à l'investissement de ces écoles, et de confirmer les délégations accordées à la Commission permanente.

Il vous est également proposé, au titre du volet « Aide au fonctionnement », d'attribuer aux collectivités et associations, dont la liste figure en annexe 1 du rapport, diverses subventions représentant un montant total de 306 998 euros. Pour les subventions supérieures ou égales à 23 000 euros un acompte de 80% est versé à la notification de la convention conclue avec chacun des structures concernées. Le solde de 20% sera versé en fin d'exercice budgétaire 2011, afin d'éviter aux écoles toute difficulté de trésorerie. En effet, le bilan d'activité et les justificatifs financiers requis ne pourront être produits qu'au cours du premier semestre 2012, une fois les comptes 2011 clôturés. Ces documents serviront bien entendu à l'examen de la demande de subvention 2012.

Il vous est enfin proposé au titre du volet « Aide à l'acquisition d'instruments de musique », d'allouer à sept structures publiques et deux associations, énumérées en annexe 3 du rapport, les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, représentant un montant total de 12 926 euros. Ces subventions d'investissement font l'objet d'un acompte de 50%, versé à compter de l'engagement de la moitié des dépenses subventionnées.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention au Centre de musique baroque de Versailles***

M. PIVERT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer au Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) une subvention totale de 225 806 euros correspondant à :

- une subvention d'investissement de 20 000 euros pour un projet de création de décors de toiles peintes selon des techniques des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles.

- une subvention de fonctionnement de 205 806 euros répartie comme suit :

99 958 euros au titre du *Pôle Formation-Maîtrise*

53 358 euros au titre du *Pôle Recherche-UMR*

30 490 euros au titre des activités d'Editions de livres, d'Editions critiques et d'Editions pratiques consacrées à la musique française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles

22 000 euros au titre du *Pôle artistique*, pour la programmation et la production de concerts et spectacles au Château de Versailles et d'autres lieux de diffusion en Yvelines, en France et à l'étranger.

Comme pour le dossier précédent, il vous est proposé que le solde de 20% des subventions de fonctionnement soit versé en fin d'exercice budgétaire 2011 afin d'éviter toute difficulté de trésorerie au CMBV, le bilan d'activité et les justificatifs requis ne pouvant, là encore, être produits qu'au cours du premier semestre 2012.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Transfert de gestion de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines - Avenant***

M. DELIGNE, *rapporteur* – Le Conseil général a autorisé le transfert de gestion dans le domaine public de l'Etat des immeubles affectés à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines 45, avenue des Etats-Unis, qui faisaient partie du domaine public départemental. L'IUFM ayant libéré les locaux d'une surface de 2 702 m<sup>2</sup> qu'il occupait sur le site, il vous est proposé de les inclure par avenant au procès-verbal de transfert de gestion.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention au CNEAI***

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Depuis sa création en 1997, le Centre national de l'édition et de l'art imprimé (CNEAI), installé sur l'Ile des Impressionnistes à Chatou ; dans la maison qui fut l'atelier d'André Derain et de Maurice de Vlaminck, est devenu un acteur majeur de l'art contemporain dans le Département. Il organise de nombreuses actions de promotion, à destination tant du public que des artistes. Il vous est aujourd'hui proposé de lui allouer une subvention de fonctionnement de 49 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le Département accompagne ce centre depuis sa création.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Actions de prévention générale***

MME MARY, *rapporteur* – Dans le cadre des actions de prévention générale que mène le Département en direction des jeunes, il vous est proposé d'accorder pour 2011 une subvention à sept associations œuvrant en ce domaine, principalement par le biais d'actions d'insertion, pour un montant total de 224 000 euros. L'Association pour la vie éducative et culturelle (AVEC) de Chanteloup-les-Vignes recevra 27 000 euros ; l'Association sportive mantaise (ASM) de Mantes-la-Jolie 30 000 euros ; l'association Avalanche de Mantes-la-Jolie 29 000 euros ; l'association Grains de soleil de Chanteloup-les-Vignes 38 000 euros ; l'association Mosaïque d'Ecquevilly 33 000 euros ; l'association Oxygène de Mantes-la-Jolie 31 000 euros et l'association Théâtre du Mantois 36 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime avec une abstention et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Dépenses de santé des enfants de l'ASE***

M. LEVEL, *rapporteur* – Le Département doit prendre en charge les dépenses de santé des enfants qui lui sont confiés au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), lorsque ces prestations ne sont pas couvertes au titre de la couverture maladie universelle (CMU). Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver la nouvelle convention entre la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Yvelines et le Conseil général, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le Département prendra en charge directement tous les dépassements en sus du ticket modérateur et des forfaits prévus par les arrêtés du 31 décembre 1999. La CPAM continuera dans le cadre d'un dispositif transitoire jusqu'au 31 octobre 2011, de prendre en charge les demandes de remboursement résiduelles qui lui parviendraient. La couverture de base et la couverture complémentaire seront attribuées de plein droit aux enfants, sans qu'il soit besoin de constituer un dossier de CMU, les enfants étant réputés remplir les conditions de résidence et de ressources. Le montant de l'avance à verser par le Conseil général à la CPAM pour la période transitoire est d'environ 20 000 euros. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous actualisons une convention déjà bien ancienne.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention à l'hôpital de Plaisir-Grignon***

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder, au taux de 20% d'une dépense subventionnable de 3 841 740 euros, une subvention de 768 348 euros à l'hôpital gérontologique et médico-social de Plaisir-Grignon pour l'extension de quarante à cent lits du foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés vieillissants. L'accueil des handicapés vieillissants est devenu un problème crucial. En effet, les progrès médicaux et l'amélioration de leur prise en charge ont considérablement augmenté l'espérance de vie des personnes handicapées. Et il n'est désormais pas rare que leur famille elle-même vieillissante, voire même disparue, ne puisse plus leur venir en aide. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.



M. LE PRESIDENT – Notre Département est particulièrement attentif au devenir de cet hôpital, en faveur duquel notre ancienne collègue Colette Le Moal s'était énormément investie. L'accueil des personnes handicapées vieillissantes constitue un nouveau problème de société auquel nous devons apporter une réponse.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention de fonctionnement au titre de l'action sociale***

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 35 000 euros à La Croix Rouge française, qui apporte notamment une aide alimentaire aux personnes les plus fragiles. L'association possède seize antennes dans notre département. Son antenne de Chatou-Croissy tient une « vestiboutique » où sont proposés des vêtements et du linge de maison à bas prix.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le directeur de l'association sollicitait cette aide. Nous connaissons tous l'action exemplaire de la Croix Rouge, en matière de distribution alimentaire notamment.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrat social de territoire de Chanteloup-les-Vignes***

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver les treize fiches-actions du contrat social de territoire de la commune de Chanteloup-les-Vignes pour un montant total de 225 814 euros.

La commission Emploi, affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime. Elle a adopté un amendement visant à inclure dans la délibération une treizième fiche-action relative à un chantier éducatif organisé par la Compagnie des contraires, qui pourrait bénéficier d'une subvention de 5 000 euros. L'amendement est ainsi rédigé :

« Les articles 3 et 4 de la délibération sont modifiés comme suit :

3°) Décide d'allouer les crédits correspondants aux actions finalisées et figurant dans le contrat social de territoire de la commune de Chanteloup-les-Vignes, soit 225 814 euros ;

Dit que cette aide sera versée conformément aux principes définis par le Conseil général, à savoir 80% du budget prévisionnel des actions figurant dans le contrat lors de la signature ; le solde versé après remise de l'évaluation des actions au Conseil général ;

4°) Dit que les dépenses correspondantes, soit 225 814 euros, seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734 des budgets 2011 et suivants ; »

Les articles 2 et 3 du contrat social de territoire sont modifiés comme suit :

2°) Après la fiche action 9 dans l'axe 1, rédiger comme suit : « Fiche action 13 : chantier éducatif Compagnie des contraires ».

3°) Après les mots « Le budget global prévisionnel du contrat est de », remplacer 510 906 euros par 520 906 euros ; après les mots « Le département s'engage à verser l'aide financière de », remplacer 220 814 euros par 225 814 euros. »

La commission des Finances et des Affaires générales a donné un avis conforme.

*L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

M. TISSIER – Le contenu même des fiches actions élaborées par les professionnels reflète la problématique de ces quartiers enfermés sur eux-mêmes. Je vous renvoie à ce que nous avons dit tout à l'heure, Philippe Esnol et moi-même, au sujet de l'urbanisation dans ce secteur.

*Le projet de délibération amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### ***Demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale***

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'habiliter le foyer d'accueil médicalisé « Mon Chez Nous » à Elouges en Belgique à accueillir un jeune Yvelinois handicapé bénéficiaire de l'aide sociale. Cette habilitation prend effet le 25 octobre 2010 et se terminera au départ de l'établissement de l'intéressé. Le prix de journée facturé au Département est de 165 euros pour 2010 et 167,23 euros pour 2011.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Remise gracieuse de dettes***

MME MARY, *rapporteur* – Plusieurs bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), de la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), redevables envers le Département, ont sollicité une remise gracieuse de dettes pour un montant total de 32 262,05 euros. Les trop-perçus font suite, selon les cas, à un cumul de prestations différentes comme ACTP et PCH, au décès du bénéficiaire ou à son entrée en établissement, à un contrôle d'effectivité au regard des dépenses réellement engagées. Dans tous les cas en question, il vous est proposé, après analyse des dossiers, de rejeter la demande de remise gracieuse.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il est important pour le Département de récupérer ces trop-perçus.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 2010***

M. LE PRESIDENT – Voilà un sujet qui ne laissera personne indifférent. Félicitons-nous au moins d'avoir des fonds à répartir !

M. SAINT-AMAUX – Ce n'est pas là le problème.

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Ce rapport est complexe. Le fonds de péréquation 2010 est alimenté par les écrêtements opérés au titre de 2009 sur dix établissements dits exceptionnels, dont trois, Renault-Flins, PSA à Poissy et PSA pièces de rechange à Vélizy, représentent à eux seuls 96% du montant total. L'écrêtement diminue de près de 1 000 000 euros pour Renault, de quelque 500 000 euros pour PSA Poissy et demeure stable pour PSA Vélizy, à hauteur de près de 30 000 000 euros – soit, à lui

seul, près de la moitié du Fonds. Le montant à répartir s'élève à 55 928 810 euros, en diminution de 2,8% par rapport à l'an dernier.

Un premier prélèvement prioritaire est opéré au profit de la communauté de communes Seine Mauldre qui accueille sur son territoire l'usine de Renault Flins. Il représente cette année 2 987 344 euros.

Le solde est réparti pour moitié entre communes concernées et communes défavorisées. Compte tenu d'une dotation de 422 38 euros supplémentaires liée à la répartition des rôles supplémentaires des exercices 2005 et 2006 au titre de PSA de Poissy, ce sont au total 20 683 799 euros qui sont à répartir entre communes défavorisées.

Les prélèvements prioritaires en faveur des EPCI s'établissent comme suit : 64 452 euros pour la communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines – auxquels il convient d'ajouter 789 euros de reliquat 2009 – ; 76 297 euros pour la communauté de communes du plateau de Lommoye ; 12 634 euros pour la communauté de communes Cœur d'Yvelines ; 137 807 pour la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France.

La part strictement yvelinoise du Fonds est répartie à moitié entre communes concernées et communes défavorisées. Il vous est proposé de conserver cette clé de répartition 50-50. En effet, à partir de 2012, la somme à répartir sera bloquée à son niveau de 2009.

Le solde affecté aux communes concernées représente un total de 21 074 967 euros, se répartissant entre 391 167 euros au titre de la répartition départementale et 20 683 799 euros au titre de la répartition interdépartementale.

Le solde affecté aux communes défavorisées s'établit, lui, à 22 533 075 euros, dont 1 849 276 euros au titre de la répartition départementale et 20 683 799 euros au titre de la répartition interdépartementale. Ce montant diminue de 1,86% par rapport à l'an dernier.

Depuis 2006, les collectivités défavorisées sont définies essentiellement par référence au potentiel financier – dont la définition changera en 2012. Sont éligibles les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne nationale de leur strate démographique : sur la base de ce critère, les communes de Bouafle, Gommecourt et Jouars-Pontchartrain sortent du dispositif car leur potentiel financier a augmenté. Sont également éligibles les communes dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de leur strate, majorée de 5%, si le taux de bénéficiaires de l'APL (aide personnalisée au logement) y est supérieur à 10%. C'est à ce titre que la commune des Mureaux entre cette année dans le dispositif. Sont éligibles aussi les communes ayant un taux de logements sociaux supérieur à 60% : il n'y a pas de changement dans cette catégorie. Enfin, sont éligibles les EPCI à fiscalité propre dont le potentiel fiscal quatre taxes par habitant est inférieur à la moyenne nationale de leur catégorie, dont le potentiel financier moyen par habitant des communes membres est inférieur à 750 euros et dont le taux moyen de bénéficiaires de l'APL dans les communes membres est supérieur à 5%. Au regard de ces critères, la communauté de communes de Vexin Seine sort du dispositif.

Comme vous le savez, a été instituée une garantie de sortie progressive pour les communes perdant le bénéfice du Fonds départemental. Ce dispositif concernait déjà en 2008 et cette année donc pour la dernière fois, les communes de Bennecourt, Les Essarts-le-Roi, Limay et Nézel. Il concerne aussi cette année les communes de Bouafle, Gommecourt, Jouars-Pontchartrain et la communauté de communes de Vexin Seine. La somme nécessaire pour assurer ces garanties est prélevée sur le montant à répartir entre collectivités défavorisées. Pour 2010, il sera ainsi prélevé 696 373 euros.

Aucune collectivité n'est cette année susceptible de bénéficier de la garantie de changement progressif de critère d'éligibilité, que nous avons en son temps instituée en pensant à Conflans-Sainte-Honorine.

Une garantie de dotation minimale a enfin été prévue de façon que la dotation ne puisse pas diminuer de plus d'un tiers par rapport à celle de l'année précédente. Huit communes en bénéficient pour l'exercice 2010, pour un montant total de 736 344 euros, à hauteur d'un tiers de la dotation

2008 pour Magnanville et Montesson, des deux tiers de la dotation 2009 pour Bois d'Arcy, Boissy Mauvoisin, Limetz-Villez, Neauphlette, Noisy-le-Roi et Trappes.

Il vous est enfin proposé de reconduire le système de répartition refondu il y a trois ans. Celui-ci consiste à répartir l'enveloppe entre collectivités défavorisées en fonction d'un coefficient de réduction de l'écart négatif constaté, pour chaque collectivité, entre son potentiel financier par habitant et le potentiel financier par habitant moyen de sa strate démographique. Il s'établit en 2010 à 0,33, identique à celui de 2009.

Pour être plus parlant, je donnerai quelques exemples de variations importantes. La dotation de Versailles diminue fortement, essentiellement parce que la commune perd 807 habitants, ce qui, en proportion, fait augmenter son potentiel financier, qui de toute façon augmentait déjà en valeur absolue de 4 100 000 euros. Saint-Cyr-L'École connaît une situation inverse : sa population augmentant de 919 habitants, son potentiel financier s'abaisse, et sa dotation augmente de 396 000 euros. Sartrouville est également gagnante. L'augmentation la plus forte est pour Mantes-la-Jolie, dont le potentiel financier diminue, notamment parce que sa population a augmenté de 899 habitants. Son potentiel financier est inférieur de 228 euros à celui de la moyenne de la strate. C'est l'écart négatif le plus élevé.

La commission des Finances et des Affaires générales a donné un avis favorable unanime avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Il est important d'accompagner les communes qui sortent du dispositif. Nous y veillons avec les mécanismes de garantie.

M. SAINT-AMAUX – Ce sont les mêmes critères de répartition qui sont appliqués depuis trois ans. Mais est entre temps intervenue une réforme de la fiscalité locale, dont on ne tient pas compte.

Je ne reviens pas sur la distinction entre communes concernées et communes dites défavorisées, je dis bien « dites défavorisées » car on pourrait tout aussi bien choisir des communes au hasard. Ce ne serait pas plus injuste ! Mon propos n'est pas d'opposer les collectivités les unes aux autres mais d'essayer de trouver une clé de répartition la plus juste possible.

Le potentiel financier se définit comme le produit des quatre taxes, auquel s'ajoute la DGF. Mais il n'y a plus de taxe professionnelle et la dotation qui la remplace est fixée par l'Etat. Les recettes fiscales des collectivités sont donc largement fonction du taux des impôts qu'elles votent. La DGF est elle aussi partiellement calculée sur le montant des impôts locaux. On voit bien qu'on ne peut plus se fonder sur le potentiel financier pour classer une collectivité comme défavorisée. Il faudrait regarder, non pas les recettes des collectivités, mais le pourcentage de populations défavorisées qu'elles accueillent. Il suffirait de regarder le revenu mensuel moyen des ménages, le nombre de chômeurs de catégorie I à III, le nombre de familles monoparentales avec enfants, le nombre de logements sociaux, le nombre d'allocataires du RSA ou autres minima sociaux, le nombre de foyers imposables. Voilà des critères sociaux objectifs permettant de dire si une commune est riche ou pauvre. Et nul, qu'il soit de droite ou de gauche, ne peut les contester. On pourrait s'appuyer sur les données du Centre d'observations et de mesure des politiques d'action sociale.

Vos critères aboutissent à des aberrations. Une commune où 4 283 ménages paient l'impôt sur la fortune va toucher quelque chose parce qu'avec vos critères, elle se classe parmi les communes défavorisées ! Nul n'ignore que des communes préfèrent payer une amende plutôt que de construire des logements sociaux, et au final c'est nous qui payons l'amende. Nous vous demandons de revoir les critères et dans cette attente, de reporter le vote de cette délibération. A défaut, nous n'y participerons pas.

On a supprimé les aides aux centres de loisirs, dont la fréquentation explose pourtant. Du fait de la crise, de plus en plus de gens ne peuvent pas partir en vacances. Et des centres, faute de place, sont contraints de refuser des enfants et de décider donc qui, parmi les pauvres, est moins pauvre pour

l'inviter à se débrouiller autrement. Cela n'est plus tenable, au-delà même du strict plan politique. C'est tout simplement inhumain.

M. LE PRESIDENT – « Inhumain », nous y voici !

M. SAINT-AMAUX – Je sais, pour l'avoir déjà employé ici, que ce mot vous déplaît. Je le retire.

MME BOUTIN – Je n'ai pas la prétention de pouvoir donner un avis d'expert sur les critères de répartition retenus et je ne nie pas le souci de justice qui anime les services et l'assemblée départementale. Mais, cela vous surprendra peut-être, j'ai été très touchée par le propos, étayé, de Jacques Saint-Amaux. Ce qui me touche, c'est ce regard différent qu'il porte sur des réalités auxquelles je suis très sensible. Il est dommage qu'il ait retiré le mot « inhumain » car ce qui transparait de son propos, c'est bien sa préoccupation humaine. Qui pourrait y être insensible ? Loin de statistiques sans doute objectives mais déshumanisées, notre collègue parle de la réalité humaine vécue dans chaque collectivité et son analyse mérite réflexion.

M. LE PRESIDENT – Est-ce à dire que vous la trouvez meilleure que celle qu'il a faite les deux années précédentes ?

MME BOUTIN – Je ne voudrais pas me désolidariser d'une majorité à laquelle je suis très attachée. Mais sur ce point très particulier, j'attends d'entendre les réactions des uns et des autres avant de faire connaître quel sera mon vote.

M. LEBRUN – Le système que propose notre collègue aboutirait lui aussi à des aberrations. Comme aimait à le rappeler notre ancien collègue Bertrand Devys, il y a des villes pauvres dont les habitants sont pourtant assez aisés. A l'inverse, il y a des villes qui peuvent avoir d'importantes ressources, du fait notamment de la taxe professionnelle, et dont les habitants sont pourtant peu nombreux à être imposables par exemple. En appliquant les critères que voudrait retenir Jacques Saint-Amaux, la redistribution s'effectuerait au profit de communes, dont certaines ne sont pourtant pas les plus défavorisées. Quantité de dispositifs spécifiques ont été mis en place, tant au niveau national que départemental, pour aider les villes qui rencontrent des difficultés, liées notamment à la faiblesse des revenus de leur population. Les crédits alloués au titre des contrats sociaux de territoire par exemple, comme celui que nous avons voté tout à l'heure pour Chanteloup-les-Vignes, sont largement supérieurs à ceux en objet ici. Jamais aucun critère ne pourra satisfaire toutes les communes. Nous avons déjà infléchi les critères. J'appelle l'Assemblée à la prudence car certaines communes n'ont d'autres ressources que le produit des impôts perçus sur les ménages et ont déjà des taux d'imposition élevés.

M. ESNOL – Je regrette qu'on conserve la clé de répartition 50-50 entre communes concernées et communes défavorisées, alors qu'on pourrait aller à 60-40 au profit des communes défavorisées. Cette simple inflexion introduirait déjà plus de justice.

J'ai bien sûr apprécié l'intervention de notre collègue Jacques Saint-Amaux mais dans le même temps, notre collègue Olivier Lebrun n'a pas tort. Certaines communes peuvent avoir un potentiel financier important tout en ayant une population pauvre. C'est le cas des Mureaux par exemple qui a un potentiel fiscal et financier considérable, avec ce qui reste de la taxe professionnelle et les financements dont elle bénéficie au titre notamment de la politique de la Ville, que les fonds proviennent de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région ou du Département. Des communes comme la mienne qui sont juste à la limite des seuils sont, elles, pour le coup vraiment défavorisées, ne bénéficiant d'aucun de ces financements spécifiques. Il faudrait dans les critères tenir compte à la fois de la réalité sociale des communes, cela va de soi au nom de valeurs humaines que nul ne

saurait contester, mais aussi du niveau de leurs ressources. Un juste équilibre devrait pouvoir être trouvé.

M. BEL – J'ai moi aussi apprécié les propos de Jacques Saint-Amaux tout en trouvant justes ceux d'Olivier Lebrun. Il y a des villes riches avec une population pauvre et des villes pauvres avec une population riche.

Il ne faut pas éliminer la DGF des critères. Après la réforme de 2004, l'un des critères d'attribution, qui est la superficie de la commune, pèse zéro pour nos villes : il a été institué pour favoriser les communes de montagne, au territoire très étendu et à la population faible, qui ont beaucoup de voirie à entretenir. Le deuxième critère, la population à l'année n-3, est objectif : il conduit hélas, du fait du décalage, à défavoriser les communes dont la population s'accroît rapidement. Le troisième critère, dit « historique », qui conduit à ce que ne diminue pas la dotation des communes qui touchaient plus avant, n'a aucune objectivité. Ma commune compte le même nombre d'habitants que sa voisine, dont la population est beaucoup plus riche. Or, elle ne touche que deux millions d'euros de DGF quand l'autre en touche, elle, quatre et demi. Le calcul de la DGF est maintenant dissocié du produit de l'impôt. Il faut tenir compte de l'inégalité manifeste de traitement entre les communes.

MME MARY – La commune de Trappes ne faisant pas partie des communes défavorisées n'a droit à aucune dotation de péréquation de la taxe professionnelle. C'est dire l'aberration des critères retenus ! Trappes vient pourtant de passer derrière Mantes-la-Jolie en termes de pauvreté de la population. J'échangerai volontiers les crédits du contrat social de territoire et autres aides spécifiques contre la dotation de péréquation de Mantes ! Pourquoi Trappes n'est-elle pas éligible ? Tout simplement parce que très peu d'habitants vont travailler dans des communes extérieures : soit ils sont au chômage ou au RSA, soit ils travaillent dans les entreprises de logistique locales. Ces critères sont ridicules.

Trappes compte 75% de logements sociaux. Quelle autre commune du Département en compte autant, avec toutes les difficultés qui vont avec ? Au moment où frappe la crise et se font jour certains mouvements sociétaux, il faudrait avoir le courage de regarder la réalité en face et anticiper. Dans ma ville, la CAF ne finance plus que cinq organismes nationaux, c'est-à-dire que tous les enfants les plus pauvres, pour ceux qui auront la chance de pouvoir y être inscrits, y seront rassemblés quand, dans le même temps, on nous tient un discours sur la mixité sociale. On fait tout à l'envers. On marche littéralement sur la tête. Ces jeunes un jour nous demanderont des comptes. Je suis très mal à l'aise aujourd'hui pour leur répondre.

M. LE PRESIDENT – Merci de votre intervention marquée du sceau de l'humanité où vous avez évoqué la situation, ô combien difficile, de votre commune.

Le problème est particulièrement complexe. Il n'est pas nouveau. Le même débat a lieu dans tous les départements qui ont la chance d'avoir des entreprises créées. Le Parlement a bien identifié la difficulté et le Sénat travaille actuellement à l'élaboration de critères plus objectifs de la richesse des collectivités.

M. LE RAPPORTEUR – L'année prochaine, nous n'aurons plus à affecter la dotation des communes concernées : c'est l'Etat qui le fera. Le montant dont nous disposerons correspondra à celui de 2009 et sera destiné exclusivement aux communes défavorisées.

M. LE PRESIDENT – Le fonds pour les communes défavorisées sera bloqué à son niveau de 2009. Sa répartition demeurera de notre compétence.

Je le dis, il m'avait choqué que la ville de Versailles, dont je suis l'élu, puisse être classée parmi les communes défavorisées. Mais s'il y avait une solution simple, nous l'aurions trouvée depuis longtemps !

Pour l'heure, je vous propose de mettre aux voix la délibération telle qu'elle vous est proposée puis de mettre en place dès septembre un groupe de travail, placé sous la présidence de Maurice Solignac, auquel pourront participer tous ceux d'entre vous qui le souhaitent, notamment Jacques Saint-Amaux, Jeanine Mary et Christine Boutin. Fort des travaux du Sénat, ce groupe s'efforcera d'établir des critères les plus objectifs possible. Si nous parvenons l'an prochain à obtenir l'avis unanime de l'Assemblée sur la répartition du fonds, ce sera la preuve de la qualité du travail accompli.

Nous n'étions jamais parvenus à un accord sur les CDOR. Un groupe de travail a été mis en place, dont les décisions concrètes ont pu être votées à l'unanimité. Nous sommes en droit d'espérer trouver un socle commun susceptible de satisfaire l'essentiel des communes et de corriger certaines aberrations. La commune de Trappes par exemple est à l'évidence une commune défavorisée. Cela étant, tout critère même le plus objectif possible produira des effets pervers, conduisant à exclure certaines communes du bénéfice du dispositif. Mais c'est inévitable.

MME BOUTIN – Je salue, monsieur le Président, votre volonté de conciliation et de médiation. Pour autant, je m'abstiendrai aujourd'hui. Votre proposition, à laquelle je souscris, ne produira des résultats que dans un an. Elle ne change rien pour cette année alors que des communes sont confrontées à de très graves difficultés.

M. LE PRESIDENT – Le Conseil général est très présent auprès de ces communes et redouble d'efforts par le biais de tous les dispositifs qu'il a mis en place.

M. SYLVESTRE – Nous enregistrons avec satisfaction votre proposition de créer un groupe travail. Nous l'avons demandé pendant trois ans pour les CDOR. Lorsque nous l'avons finalement obtenu, le problème a pu trouver une solution satisfaisante en quelques mois. Pour l'heure, nous ne participerons pas au vote sur ce projet de délibération.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une abstention (Mme Boutin), le groupe des Elus de gauche ne participant pas au vote.*

### ***Convention avec l'ESAT hors les murs Joël Balavoine***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Voilà un projet de délibération prenant en compte la dimension humaine. Il s'agit de soutenir une expérimentation d'accueil de travailleurs handicapés du milieu protégé au sein de nos collègues, conduite par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Yvelines (ADPEP 78). Celle-ci ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 2011 un ESAT hors les murs à Mantes-la-Jolie. A cette occasion, elle sollicite du Département que les collègues accueillent des travailleurs handicapés pour participer aux travaux d'entretien des locaux, de restauration et d'entretien des espaces verts. Cinq collègues se sont portés candidats à Bonnières, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Magnanville. L'intégration des travailleurs handicapés s'y ferait de façon progressive et reposerait sur un tutorat interne. Une participation annuelle de 3 500 euros par travailleur accueilli sera versée à l'ESAT.

La commission des Finances et des Affaires générales a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Le tutorat est essentiel à la réussite de l'accueil de ces travailleurs handicapés.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Convention avec CertiNergy pour la promotion de l'efficacité énergétique***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de conclure un partenariat avec la société CertiNergy qui aidera le Département à identifier les gisements potentiels d'économies d'énergie dans les bâtiments de son patrimoine. Trois sociétés avaient été mises en concurrence : c'est CertiNergy qui propose la meilleure offre économique et organisationnelle. Sa participation financière permettra de financer en partie le coût des travaux – remplacement de chaudières ou isolation par exemple. La convention et le protocole d'accord joint seront conclus pour trois ans.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Protocole d'accord avec un particulier***

M. VIALAY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer un protocole d'accord transactionnel visant à indemniser à hauteur de 7 567,52 euros un particulier qui a subi un dégât des eaux dans sa propriété à Mantes-la-Jolie, consécutif à la fuite d'une canalisation dans un bâtiment mitoyen du Département.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Cession d'une bretelle de la RD 307 à Rocquencourt***

M. VIALAY, *rapporteur* – La commune de Rocquencourt souhaite créer une zone d'aménagement concerté (ZAC) qui comportera 22 500 m<sup>2</sup> de SHON (surface hors œuvre nette) de logements, 4 000 m<sup>2</sup> de SHON d'activités, commerces et services et 17 000 m<sup>2</sup> environ de voirie, espaces verts et espaces piétons. Dans le cadre de cette opération, elle souhaite acquérir les terrains de la bretelle B1 de la RD 307, ce qui permettrait d'augmenter l'offre de logements et d'assurer la continuité urbaine, cette bretelle coupant aujourd'hui la future ZAC en deux. Cette bretelle doit donc être désaffectée, ce qui ne pose pas de problème dans la mesure où il existe un itinéraire de substitution. Il conviendrait donc d'abord de classer cette voie dans le domaine privé du Département, condition préalable à sa cession, le domaine public étant inaliénable. La cession s'effectuera au prix fixé par le Département selon l'estimation des services fiscaux. Une convention sera signée avec la commune, par laquelle celle-ci s'engage à réaliser à ses frais les adaptations nécessaires du nouveau plan de circulation.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le maire de Rocquencourt travaille activement avec la SEM 78. Ce terrain lui rendra un grand service pour réaliser un ensemble de logements collectifs, sociaux notamment qui manquent cruellement sur sa commune.



*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***RD 20 aux Loges-en-Josas***

M. VIALAY, *rapporteur* – La commune des Loges-en-Josas souhaite aménager des trottoirs sur la RD 20 dans le cadre du programme d'aide aux communes pour ce type de travaux sur routes départementales en agglomération. Compte tenu de l'étroite imbrication des travaux de réfection des trottoirs et de renforcement de la couche de surface de la chaussée, à la charge, eux, du Département, il est souhaitable de les mener en un seul chantier. Une subvention de 304 000 euros sera allouée à la commune pour l'aménagement de ces trottoirs, étant entendu que la commune versera au Département une participation de 186 164 euros correspondant au solde des travaux à sa charge. Avec cette opération, le montant ferme du programme 2011 de renforcements sur RD du secteur Est se trouve porté de 1 208 000 euros à 1 794 237 euros.

Il vous est également proposé dans ce rapport d'ajouter une opération au programme complémentaire de renforcement des chaussées du secteur Est. Il s'agit de renforcer la chaussée de la rue du Petit Jouy, qui a le statut de voie privée départementale ouverte à la circulation publique, pour un montant de 70 000 euros avant d'en transférer la propriété à la commune des Loges-en-Josas. Cela porte le montant de ce programme de 1 096 000 euros à 1 166 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Travaux à l'Hôtel du Département***

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il convient de mettre aux normes de sécurité un ascenseur de l'Hôtel du Département, et de permettre qu'il desserve un étage aujourd'hui non desservi, inaccessible donc aux personnes handicapées. Les travaux nécessaires exigent une restructuration de certains bureaux. Le montant total des travaux s'élève à 253 000 euros. Ils devraient être achevés en septembre 2012.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Servitude de passage de canalisations au profit de GRDF***

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer un acte instituant une servitude de passage de canalisations souterraines de gaz au profit de Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) pour alimenter les huit nouveaux logements de la caserne de gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines en cours de construction.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Réhabilitation du collège Louis Lumière à Marly-le-Roi***

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la réhabilitation du collège Louis Lumière à Marly-le-Roi pour un montant total de 5 475 000 euros, inscrite au plan pluriannuel d'investissement dans les collèges (PPI) 2010-2016. Plusieurs pistes d'économies ont été suggérées par rapport à ce qui était prévu dans le PPI. Les travaux démarreront au printemps 2013 pour s'achever à l'été 2014.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Construction d'un nouveau collège à Achères***

M. RAYNAL, *rapporteur* – La construction d'un nouveau collège à Achères est attendue depuis fort longtemps. Un terrain a enfin été trouvé. Et il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction. Après avis d'appel public à concurrence, 110 candidatures ont été reçues et trois candidats admis à remettre une offre. C'est l'équipe composée de la société Dutrevis (mandataire) et des sociétés Apuy/Cotec/accord Acoustique PHI2 Ingénierie/AS Acesco (co-traitants), qui a été retenue. Le montant du marché s'élève à 1 533 438,12 euros TTC.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On parlait déjà de ce second collège à Achères en 1984 ! Cette construction permettra de supprimer le dernier collège de mille places dans le département. L'effectif moyen de nos établissements est désormais de 540 élèves. Le projet a été difficile à mener à bien car le seul terrain disponible était un parking d'intérêt régional en face de la gare. Il faut donc construire un nouveau parking avant de démolir celui-ci et commencer la construction. Le montant total de l'opération avoisine 21 000 000 euros. Nous aidons la commune à déplacer ce parking à hauteur de 1 500 000 euros.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Liaison RD 30-RD 190 – Pont à Achères***

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le 22 janvier 2009, l'assemblée départementale a approuvé le dossier de prise en considération du projet de liaison RD 30-RD 190. Celui-ci consiste à réaliser un pont à Achères. Le 23 octobre 2009, elle a pris acte du bilan de la concertation organisée du 15 juin au 10 juillet 2009 dans les communes d'Achères, Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine. Et le 18 juin 2010, elle a approuvé le tracé retenu. Le présent rapport a pour objet d'approuver le projet de liaison tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Ce pont vise à désenclaver la boucle de Chanteloup, ce qui est indispensable avec les futures zones d'activités prévues dans le secteur et les milliers de logements qui y seront construits dans le cadre de l'OIN Seine Aval. Cette liaison RD 30-RD 190 permettra d'assurer un maillage des routes départementales, de créer une desserte routière Ouest-Est avec un nouveau franchissement de Seine

– on ne peut pas, devant les enjeux de développement de la Boucle, rester avec les seuls ponts de Conflans ou Poissy.

Lors de la concertation, la plupart des observations ont porté sur les nuisances sonores, la pollution de l'air et l'intégration paysagère du projet, notamment au droit de l'île de la Dérivation, la cohérence entre le bouclage de l'A 104 et ce projet, enfin le coût de ce dernier. Le Département a clairement répondu que son projet et celui de bouclage de l'A 104 conduit par l'Etat étaient de nature différente. L'Etat n'a pu apporter de garantie quant au calendrier ni au financement concernant l'A 104. Le Département a donc élaboré un projet compatible avec celui de l'A 104 mais distinct, tant en matière de calendrier que d'objectifs. Au vu des résultats de la concertation, des améliorations ont été apportées au projet, notamment pour ce qui est du positionnement du pont.

Le coût du projet modifié est évalué à 120 000 000 euros TTC valeur mai 2011, dont 3 000 000 euros pour les acquisitions foncières. Les travaux pourraient démarrer en 2017 pour une mise en service en 2020.

Il est prévu de demander en septembre 2011 à Monsieur le Préfet d'ouvrir les enquêtes nécessaires : enquête préalable à la DUP, enquête de classement, mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – A ma demande, j'ai rencontré lundi dernier Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre chargée des transports. Je souhaitais en effet connaître précisément la position de l'Etat sur le bouclage de l'A 104 avant de vous soumettre ce dossier concernant le pont d'Achères. La ministre m'a confirmé la volonté de l'Etat de boucler l'A 104 entre Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Cela implique, j'ai appelé son attention sur ce point, de passer à deux fois trois voies sur l'A 13 dans sa traversée de la forêt de Marly. Certains avaient laissé courir le bruit que l'Etat s'arrêterait à Achères, ce qui rendrait impossible de créer dans cette commune une plate-forme portuaire multimodale. J'ai donc voulu en avoir le cœur net. La ministre m'a confirmé qu'il n'était pas question pour l'Etat d'abandonner le projet de bouclage. Dès le lendemain de mon entrevue avec la ministre, le Préfet était invité à organiser une réunion à la préfecture de région et à relancer le dossier.

L'engagement de l'Etat est essentiel pour que nos enquêtes publiques se déroulent au mieux. La grande crainte des habitants du secteur, des associations de riverains comme de défense de l'environnement était en effet que notre pont à Achères serve de fait au bouclage de l'A 104 entre Achères et l'A 13. Un arbitrage avait été rendu en son temps par Dominique Perben en faveur du bouclage, mais je souhaitais qu'il me soit confirmé. Tel a été le cas. Tous les clignotants sont donc au vert pour que nous puissions réaliser le pont d'Achères, très attendu par tous les maires de la Boucle de Chanteloup. Ce sera un boulevard urbain avec un îlot central, des pistes cyclables et des voies piétonnes, qui en aucun cas ne pourraient être un prolongement de l'A 104. Le projet prendra au moins une dizaine d'années. Son coût s'élèvera à une centaine de millions d'euros – à peu près autant que la voie nouvelle de contournement de Montesson-Sartrouville. Nous pouvons nous appuyer sur le précédent de la construction du pont de Triel, menée à bien sous la présidence de Franck Borotra. J'attache beaucoup d'importance à la réalisation rapide de ce nouveau pont, indispensable au désenclavement de la Boucle de Chanteloup. Il y va de l'implantation et du développement des entreprises dans ce secteur, essentiels pour que sa population très fragilisée puisse trouver des emplois sur place. Il existait une date-butoir pour l'Etat concernant les débats publics, qui était juillet. Il fallait qu'il acte le bouclage avant cette date. C'est chose faite.

MME MARY – Lors de l'une de vos prochaines entrevues avec la ministre chargée des transports, pourriez-vous lui demander de rouvrir le dossier de la couverture de la RN 10, actuellement bloqué à son ministère ?

M. LE PRESIDENT – C'est chose faite avant même que vous ne me l'ayez demandé. Pendant que je l'attendais, j'ai évoqué avec l'un de ses conseillers le problème de la RN 10 dans sa traversée de Trappes. J'ai redit l'importance que l'Etat apporte rapidement une solution pour cette route nationale, de sa compétence exclusive.

M. TAUTOU – Si l'A 104 avait dû s'arrêter à Achères, la communauté d'agglomération n'aurait pas donné une suite favorable au présent projet de pont. La liaison entre la RD 30 et la RD 190 est indispensable, mais nous la refuserions si d'aventure le bouclage de l'A 104 ne devait pas aboutir. La communauté d'agglomération a proposé un tracé que l'on a appelé tracé blanc. Sa position n'a jamais varié. L'Etat doit retenir un tracé intelligent pour l'A 104, nous permettant de ne pas perdre de temps dans le développement lui aussi intelligent que nous devons mener. Un engagement a été pris pour qu'un peu plus de mille logements soient réalisés dans les trois ans à venir à Carrières centralité, que le Port de Paris réalise l'aménagement du pont à Triel et que le développement économique suive avec l'Ecopôle. Nous avons impérativement besoin de cette liaison. Nous travaillons actuellement avec les services à l'étude de l'implantation d'un transport en site propre sur la RD 190. Tout cela répondrait aux besoins. Encore faut-il aller jusqu'au bout.

M. LE PRESIDENT – Message bien reçu. Il était important de pouvoir aboutir et ce pont sera l'un des grands projets portés par le Département dans les années à venir.

M. TISSIER – Je tiens à signaler que je reçois d'ores et déjà de nombreux courriers de la part d'associations des différentes communes concernées. Ce projet inquiète les populations et je crains que sans large débat préalable à l'ouverture de l'enquête publique, il ne rencontre de vive opposition, notamment à Carrières-sous-Poissy, dont le maire est hostile au pont. A Andrésy, Maurecourt et une partie de Chanteloup-les-Vignes, ce projet ne suscite pas non plus l'adhésion. Au-delà de la réalisation de ce pont, il y a les projets portés par la communauté d'agglomération des Deux rives de la Seine et l'EPAMSA. Les habitants du secteur sont inquiets devant l'urbanisation à venir. En l'état, je ne voterai pas cette délibération. Je précise que cette position n'engage que moi et non mon groupe.

L'une des plus vives inquiétudes des habitants est que cette liaison RD 30-RD 190 serve au bouclage de l'A 104.

M. LE PRESIDENT – Je vous confirme qu'il n'en est absolument pas question.

M. TISSIER – Nous avons eu tellement d'expériences malheureuses en 22 ans concernant l'A 104 que nous ne pouvons qu'être méfiants vis-à-vis de l'Etat.

M. ESNOL – Je ne partage pas du tout votre optimisme sur le prolongement de la Francilienne, encore moins sur son bouclage. Lors d'une récente réunion du comité de pilotage de la Confluence, le préfet de région, Daniel Canepa, n'a pas du tout évoqué le bouclage jusqu'à Orgeval. Et à ma connaissance, ni le maire de Carrières-sous-Poissy ni le maire de Poissy ni le maire d'Orgeval ni les députés concernés, David Douillet et Pierre Morange, ne sont favorables au prolongement de la Francilienne au-delà d'Achères sur le territoire de leur commune. Si jusqu'à Achères, le projet est acté et à peu près certain, au-delà tous les doutes sont possibles. La date-butoir est le 27 juillet. Au-delà, la décision de Dominique Perben sera caduque, et il faudrait reprendre tout le débat, ce qui exclurait tout espoir de voir aboutir le bouclage dans les quinze ou vingt ans à venir. Je serais très

surpris que le ministre annonce avant le 27 juillet la prolongation jusqu'à Orgeval nonobstant l'opposition de tous les élus que je viens de citer. Je me réjouirais pourtant d'une telle annonce car stopper l'A 104 à Achères est une ineptie au vu du trafic. J'appelle l'attention des élus du secteur sur ce point. J'ai bien entendu ce qu'a dit Philippe Tautou, qui est frappé au coin du bon sens. Mais la position du maire de Carrières-sous-Poissy n'est pas tout à fait celle-là : il est favorable au développement et à la densification de sa commune – on parle de mille à mille cinq cents logements – mais dans le même temps, il refuse le pont et le prolongement de la Francilienne.

M. TAUTOU – Pas le pont !

M. ESNOL – Le pont, je ne sais pas, mais le prolongement de la Francilienne, j'en suis sûr. Or, celui-ci est prévu sur le territoire de sa commune. Les élus doivent faire preuve de cohérence. Ils ne peuvent pas nourrir l'ambition d'aménager et de développer leur territoire, tout en refusant les infrastructures. On est déjà au bord de l'asphyxie, pour ne pas dire plus. Si on continue d'urbaniser à tout va, sans pouvoir construire les infrastructures de desserte nécessaires, on court à la catastrophe dans le secteur. Je ne parle même pas du projet de port et de plate-forme multimodale d'Achères qui devaient au départ ne s'étendre que sur une centaine d'hectares, et pourraient maintenant aller jusqu'à quatre ou cinq cents hectares. Si on reprend les dernières propositions d'Antoine Grumbach, on serait même à mille hectares avec une zone se développant aussi vers Cergy. Je suis très inquiet et attends avec impatience la décision de Madame Kosciuszko-Morizet.

Pour en revenir à l'objet propre de ce projet de délibération, le groupe des Elus de gauche, parmi lequel Joël Tissier a, lui, exprimé sa position personnelle, s'abstiendra. Tant que les doutes ne sont pas levés concernant l'A 104 et qu'il y a toujours cette difficulté à coordonner les projets, nous émettrons les plus vives réserves devant tout aménagement dans ce secteur. Si nous votons le principe de la réalisation de ce pont, le Département ira beaucoup plus vite dans ces travaux que l'Etat dans le prolongement de la Francilienne. Le risque est alors considérable, une fois l'A 104 prolongée jusqu'à Achères, d'utiliser ce pont. Je ne crois pas sincèrement que l'Etat construira des voies en sous-fluvial à cet endroit alors que le Département aura construit un magnifique pont... à moins qu'il n'ait des centaines de millions d'euros à gaspiller. Pour que l'Etat prolonge la Francilienne sans utiliser ce pont, il faudrait que le tracé soit modifié. Or, toute la difficulté est que modifier une partie du tracé permettrait à n'importe quelle association de faire annuler la décision et reprendre le dossier depuis le début. Enfin, pour modifier le tracé, la seule solution serait de rester sur la rive gauche et je n'ai pas cru comprendre que le maire de Saint-Germain-en-Laye ni les autres élus du secteur y soient favorables.

M. LE PRESIDENT – Le problème de l'abstention est qu'elle ne fait pas avancer les projets routiers ! C'est une spécificité yvelinoise que de s'opposer par tout moyen, de différer, de s'abstenir dans l'attente des avis de tous et l'espoir qu'ils convergeront un jour. Je veux en tant que président du Conseil général dénoncer vigoureusement cette aberration. Elu de Versailles, je sais ce qu'a coûté d'attendre quelque quarante ans le bouclage de l'A 86. Nous subissons aujourd'hui des retards considérables par rapport aux autres départements et risquons de le payer très cher en termes d'attractivité. Le stade de l'asphyxie est déjà dépassé, vous l'avez dit.

Tous les débats ont eu lieu et un arbitrage a été rendu à l'époque par Dominique Perben. Il y va maintenant de la parole de l'Etat. Ce qu'ont dit plusieurs d'entre vous n'est pas faux et les inquiétudes relayées peuvent se comprendre. Il existe un risque que l'Etat veuille utiliser pendant la réalisation du second tronçon le pont qu'aura entre temps réalisé le Département – car nous pouvons mener bien nos projets en une dizaine d'années quand il faut vingt-cinq ou trente ans à l'Etat. Mais nous ne pouvons pas différer la construction de ce pont car il y va d'enjeux fondamentaux de développement économique. Nous verrons dans les jours à venir le courrier officiel confirmant le bouclage. La ministre ne peut pas revenir sur la décision de son prédécesseur, car cela remettrait en

cause toute la procédure lancée depuis des années. Je suis persuadé – enfin j’ai bon espoir car un engagement très fort m’a été donné en ce sens, relayé le lendemain même par le préfet – que l’Etat respectera sa parole

Il est important que nous prenions aujourd’hui cette délibération. D’autres après nous porteront le projet, vu son délai de réalisation. Mais de grâce, n’accumulons pas encore les retards, comme d’habitude dans le Département.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées, M. Tissier votant contre et le reste du groupe des Elus de gauche s’abstenant.*

### ***Acquisition d’un appartement à Versailles***

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans le cadre du plan de relance voté par l’assemblée départementale le 12 mars 2009, le Département s’est engagé à acquérir des logements pour répondre aux engagements sociaux pris par le Service départemental d’incendie et de secours (SDIS) à l’égard des sapeurs-pompiers, et reconstituer le contingent départemental de logements pour les agents du Département. Dix-neuf appartements ont déjà été acquis, quinze pour le SDIS et quatre pour le personnel départemental.

En 2011, un budget global de 3 000 000 euros a été alloué pour ces acquisitions. Il vous est aujourd’hui proposé d’acquérir un appartement de type T 3/4 d’une superficie de 77,80 m<sup>2</sup> situé 52, avenue de Sceaux à Versailles. Le prix en est fixé à 475 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cet appartement est en parfait état et peut être occupé immédiatement sans aucuns travaux.

M. BRILLAULT – Puisqu’il s’agit d’action sociale, n’y a-t-il aucune possibilité d’obtenir des financements à ce titre, de la SE 78 par exemple ? Par ailleurs, ces appartements sont-ils mis à disposition de leurs occupants à titre professionnel ou font-ils l’objet d’un bail privé ?

M. LE PRESIDENT – Nous répondrons par écrit à ces questions techniques. Mais je peux d’ores et déjà dire que pour ce qui est du SDIS, la mise à disposition est à titre professionnel.

M. LE RAPPORTEUR – Si les agents quittent le SDIS, ils doivent rendre l’appartement.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Versailles***

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé de réévaluer à 15 965 000 euros le coût de la reconstruction des bâtiments de l’externat et des logements du collège Jean-Philippe Rameau à Versailles, ce qui représente une augmentation de 1 400 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Recours aux agriculteurs pour le déneigement***

M. LE PRESIDENT – J'avais suggéré après les épisodes neigeux de l'hiver dernier que puissent être mises à disposition des agriculteurs de lames de déneigement, de façon qu'ils puissent déneiger certaines voies départementales, comme cela se fait dans les départements ruraux. C'est un petit complément de revenus pour eux et cela accélère le déneigement.

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Vous avez tout dit, monsieur le Président ! Il faut prévoir 105 000 euros pour acheter 17 lames et 15 000 euros pour leur maintenance annuelle. Les agriculteurs seront indemnisés au temps passé. Le coût d'un seul traitement des quinze circuits prévus, dont chaque agriculteur pourra prendre en charge une partie à proximité de son exploitation, est estimé à 4 000 euros. Une convention sera signée avec chaque agriculteur concerné. Une lame de déneigement sera également mise à disposition des communes d'Aulnay-sur-Mauldre et Montainville.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les agriculteurs sont en général enthousiastes à cette idée. Nous tirons parti de l'expérience acquise dans d'autres départements.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Aménagements pour piétons et cycles sur la RD 48 entre Andrésey et Conflans***

M. TAUTOU, *rapporteur* – L'aménagement d'une liaison pour piétons et cycles le long de la RD 48 entre Andrésey et Conflans-Sainte-Honorine vise à faciliter et développer les circulations douces depuis la rive droite de l'Oise à Andrésey vers la gare RER de Conflans Fin d'Oise. Il sera réalisé sur le trottoir Nord de la route entre le carrefour passage de Smeth/rue Victor Hugo à Andrésey et le giratoire de l'Europe à Conflans. Il comportera la réalisation d'une passerelle accrochée à la rive Nord de l'ouvrage existant de franchissement de l'Oise. D'une longueur totale d'environ 500 mètres, il sera constitué d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,5 m de large et d'un cheminement piéton de 1,5 m. Le coût du projet est estimé à 2 500 000 euros TTC.

La partie en agglomération sera entièrement gérée par la commune de Conflans. Hors agglomération, la gestion et l'entretien seront assurés selon les règles du schéma départemental des véloroutes et voies vertes. La passerelle en encorbellement sera gérée par le Département de la même façon que le pont routier.

La concertation débutera en septembre 2011, les enquêtes publiques et les études d'exécution auront lieu en 2012 pour des travaux en 2013-2014.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je veux rappeler le rôle essentiel qu'a joué dans ce projet notre ancien collègue Hugues Ribault qui, en tant que maire d'Andrésey, n'avait cessé d'insister sur l'importance d'une liaison continue de ce type entre sa commune à Conflans. Il existait des pistes cyclables et chemins piétons, qui étaient hélas interrompus par le pont. S'adosser au pont existant coûte moins cher que de réaliser une infrastructure nouvelle. Le projet est très attendu de la population.

M. TISSIER – C'est un excellent projet car l'itinéraire était très dangereux.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Convention de partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver une convention de partenariat technique entre le Département et le Muséum national d'histoire naturelle dans le but de réintroduire le sisymbre couché aux abords de la RD 89 sur le territoire de la commune de Port-Villez.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le sisymbre couché n'est autre que la roquette !

M. JOUY – Je remercie infiniment l'assemblée départementale de participer à la réintroduction de cette plante dans mon canton. J'aurais aimé qu'elle aille de pair avec la suppression du péage de Buchelay ! (*Sourires*)

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay – Conventions avec la commune de Vélizy***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet d'approuver deux conventions de financement avec la commune de Vélizy-Villacoublay, l'une relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Département, du trottoir nord de l'avenue de l'Europe (RD 57) entre les rues Grange Dame Rose et Rabourdin pour un montant de 249 000 euros, entièrement financé par la commune ; l'autre relative à la réalisation du passage en souterrain de la RD 57 en direction de Meudon et Paris au droit du centre commercial Vélizy 2, pour laquelle la quote-part de la commune est fixée à 2 086 000 euros. Il vous est enfin proposé d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la gare routière, la participation financière de la commune s'élevant à 107 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – A Vélizy, les travaux de réalisation de la section de surface du tramway sont en cours jusqu'au début de 2013. Puis jusqu'à la mi-2014, la RATP réalisera les équipements techniques de la plate-forme, pour une mise en service au second semestre 2014.

A Viroflay, les travaux préalables de dévoiement des réseaux ont débuté en mai. La réalisation par le Département des deux gares souterraines débutera à l'automne jusqu'en 2014. Le percement du tunnel, qui commencera, lui, en 2013 s'achèvera à l'été 2014.

Inutile de dire les difficultés de circulation qui résulteront de tous ces travaux jusqu'en 2014 dans le secteur de Vélizy-Viroflay !

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Répartition et utilisation du produit des amendes de police***



M. MALLE, *rapporteur* - Il vous est proposé d'arrêter la liste des 44 communes bénéficiaires de la répartition du produit des amendes de police, pour un montant de 262 837 euros. Cette liste est annexée au rapport. Un reliquat de 5 467,73 euros sera reporté sur la dotation 2012.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Aménagement d'arrêts de transports en commun ou de sécurité routière aux abords des établissements scolaires***

M. TAUTOU, *suppléant* M. TETART, *rapporteur* – Le 12 juillet 2007, l'assemblée départementale a adopté le programme complémentaire 2007-2011 d'aide aux communes de moins 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes et y a affecté 1 000 000 euros.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer trois subventions aux communes du Mesnil-Saint-Denis, de Jouy-en-Josas et de Villepreux – qui n'ont pu bénéficier cette année de la répartition du produit des amendes de police – d'un montant total de 24 125 euros pour divers travaux de sécurisation autour d'établissements scolaires.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Giratoire sur la RD 149 à Longvilliers***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le 4 février 2011, l'assemblée départementale a approuvé le dossier de prise en considération de l'aménagement d'un giratoire sur la RD 149 au nord des entrées et sorties de l'A 10 à Longvilliers. Le Département a réalisé les études préalables et assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements. Cofiroute souhaite apporter son concours financier à hauteur de 400 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

*La séance est levée à 13 heures 50.*

*Prochaine séance : vendredi 23 septembre 2011 à 9 heures 30*

*Le Secrétaire :*  
Karl OLIVE.

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 12 avril 2011 et le 04 juillet 2011 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
0251	Produits de pépinière hors arbres	1,00	1 178,00
1811	Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires	1,00	100 000,00
2411	Gaz	1,00	359,17
2863	Serrures, clés et charnières	1,00	482,29
3023	Accessoires informatiques	1,00	150 000,00
3121	Appareils de distribution et de commande électrique	1,00	285,60
45311	Travaux électriques de câblage	1,00	158 670,12
45342	Travaux d'installation de clôture et portails	2,00	8 839,00

45421	Travaux de menuiserie	2,00	57 690,34
45315	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment	1,00	7 834,00
45423	Travaux de menuiserie métallique et de cloisonnement	1,00	13 050,00
5042	Services de réparation et d'entretien de matériel médical et chirurgical	1,00	24 000,00
5053	Services de réparation et d'entretien de machines	3,00	29 325,00
6424	Service d'échange de données électroniques	4,00	35 000,00
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1,00	907,50
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1,00	608,00

8042	Services de formation	3,00	31 690,00
8043	Services d'enseignement de niveau universitaire pour adultes	1,00	9 071,00
9311	Services de ramassage et de nettoyage de textile	1,00	8 000,00
9234	Services relatifs aux divertissements récréatifs	1,00	143 776,00
9395	Services de serrurerie	1,00	945,00
	<b>somme :</b>	<b>30,00</b>	<b>781 711,02 €</b>

**Politique sectorielle : SECURITE**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2888	Matériel de mise en sécurité et signalisation des chantiers	1,00	4 291,94
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1,00	8 352,00
74314	Contrôle de conformité et de sécurité des aires de jeux	1,00	370,00
4511	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	1,00	41 488,00
	<b>somme :</b>	<b>4,00</b>	<b>54 501,94 €</b>

**Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
00.23	DBD - Collèges	4,00	386 272,43
2521	Produits en plastiques	2,00	5 359,00
7421	Services de conseils techniques	3,00	24 254,50
7422	Services d'architecture	4,00	64 521,31

7423	Services d'ingénierie	1,00	6 840,00
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	2,00	3 347,50
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	4,00	14 412,50
7431	Services d'essais et d'analyses techniques relatifs aux constructions	1,00	7 480,00
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	3,00	15 000,00
	<b>somme :</b>	<b>24,00</b>	<b>527 487,24 €</b>

**Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2011	Produits en bois, liège, vannerie	1,00	4 194,26
2521	Produits en plastiques	1,00	164,20
2891	Signalétique intérieure et extérieure autre que signalisation routière et signalisation de chantier	1,00	3 860,00
3615	Mobiliers scolaires et équipements pour jardins d'enfant	1,00	12 000,00
3619	Matériel pour les expositions	1,00	50 000,00
5081	Services divers d'entretien et de réparation	1,00	2 850,00

9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	2,00	12 500,00
9255	Service lié au Musée et sites historiques	3,00	22 198,00
	<b>somme :</b>	<b>11,00</b>	<b>107 766,46 €</b>

**Politique sectorielle : ACTION SOCIALE**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2891	Signalétique intérieure et extérieure autre que signalisation routière et signalisation de chantier	1,00	1 358,00
9234	Services relatifs aux divertissements récréatifs	10,00	40 751,50
9262	Services relatifs à l'organisation de manifestations sportives	21,00	151 452,24
	<b>somme :</b>	<b>32,00</b>	<b>193 561,74 €</b>

**Politique sectorielle : PREVENTION MEDICO-SOCIALE**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
9234	Services relatifs aux divertissements récréatifs	5,00	19 401,00
9262	Services relatifs à l'organisation de manifestations sportives	12,00	75 043,82

	<b>somme :</b>	<b>17,00</b>	<b>94 444,82 €</b>
--	----------------	--------------	--------------------

**Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
3621	Décorations et objets de prestige	1,00	15 000,00
7241	Conception de site internet et hébergement informatique	1,00	121 030,00
9254	Services d'exposition et d'organisation de manifestation culturelle	1,00	5 181,93
	<b>somme :</b>	<b>3,00</b>	<b>141 211,93 €</b>

## SOMMAIRE

Communications diverses.....	1
Marchés à procédure adaptée .....	2
Communication de pièces manquantes.....	2
Contrats eau.....	2
Contrats départementaux .....	3
Contrat de centre ville .....	3
Contrats de développement de l'offre résidentielle .....	4
Aménagement de chambres d'hôtes à Saint-Forget.....	6
Programme « Habiter mieux » – Contrat local d'engagement.....	6
Subvention à l'Agence régionale de développement Ile-de-France.....	7
Plan d'appui à la filière automobile – Deuxième appel à projets.....	7
Implantation de la plate-forme Move'eo-Dege à Satory .....	8
Subventions à AFACE Yvelines Initiative et Réseau Entreprendre Yvelines .....	9
Prêt d'OSEO à Pool Management et RCD Except .....	10
Clôture administrative et financière d'opérations de remembrement .....	11
Parc paysager de Carrières-sous-Poissy – Convention de groupement de commande .....	11
PNR de la Haute vallée de Chevreuse et du Vexin français .....	12
Droit de chasse en forêts départementales – Saison 2011-2012 .....	13
Yvelines, partenaires du développement – point d'étape .....	14
Adaptation des projets de coopération décentralisée du fait de facteurs extérieurs .....	19
Partenariat avec la BPI du Centre Beaubourg .....	19
Base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine .....	19
Donation d'œuvres de Gilles Duché au Département.....	20
Edifices culturels structurants.....	20
Sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives .....	21
Charte pour un développement durable du sport yvelinois.....	22
Subventions aux écoles de musique et de danse.....	22
Subvention au Centre de musique baroque de Versailles .....	23
Transfert de gestion de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines - Avenant .....	23
Subvention au CNEAI.....	23
Actions de prévention générale .....	24
Dépenses de santé des enfants de l'ASE .....	24
Subvention à l'hôpital de Plaisir-Grignon .....	24
Subvention de fonctionnement au titre de l'action sociale .....	25
Contrat social de territoire de Chanteloup-les-Vignes .....	25
Demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale.....	26
Remise gracieuse de dettes.....	26
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 2010.....	26
Convention avec l'ESAT hors les murs Joël Balavoine .....	31
Convention avec CertiNergy pour la promotion de l'efficacité énergétique .....	32
Protocole d'accord avec un particulier .....	32
Cession d'une bretelle de la RD 307 à Rocquencourt .....	32
RD 20 aux Loges-en-Josas .....	33
Travaux à l'Hôtel du Département .....	33
Servitude de passage de canalisations au profit de GRDF.....	33
Réhabilitation du collège Louis Lumière à Marly-le-Roi .....	34
Construction d'un nouveau collège à Achères .....	34



Liaison RD 30-RD 190 – Pont à Achères.....	34
Acquisition d'un appartement à Versailles.....	38
Reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Versailles .....	38
Recours aux agriculteurs pour le déneigement.....	39
Aménagements pour piétons et cycles sur la RD 48 entre Andrésey et Conflans .....	39
Convention de partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle .....	40
Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay – Conventions avec la commune de Vélizy .....	40
Répartition et utilisation du produit des amendes de police .....	40
Aménagement d'arrêts de transports en commun ou de sécurité routière aux abords des établissements scolaires.....	41
Giratoire sur la RD 149 à Longvilliers .....	41
Communication des marchés notifiés entre le 12 avril 2011 et le 04 juillet 2011 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	42